



# Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

**52<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 14 novembre 2001, à 9 heures  
New York

*Président :* M. Han ..... (République de Corée)

*La séance est ouverte à 9 h 5.*

**Allocution de M. Tommy Remengesau, Jr.,  
Président de la République des Palaos**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République des Palaos.

*M. Tommy Remengesau, Jr., Président de la République des Palaos, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République des Palaos, S. E. M. Tommy Remengesau, Jr., et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Remengesau** (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par transmettre ma plus profonde sympathie et mes condoléances aux familles et aux proches des victimes du vol 587 d'American Airlines, qui s'est écrasé dans cette belle ville il y a deux jours, exactement deux mois et un jour après l'attaque terroriste du 11 septembre. La population de New York est une fois encore mise à l'épreuve et une fois encore elle sortira de cette tragédie plus résolue et déterminée, sous la direction du Maire Giuliani et du Gouverneur Pataki. Si nous prions pour les victimes et leurs familles, prions également pour que cet écrasement au

sol, aussi tragique soit-il, se révèle être un accident et non un acte terroriste.

À la suite de l'acte inconcevable et barbare de terrorisme commis contre une population civile composée de citoyens de nations du monde entier, nous nous retrouvons dans une unité sans précédent. Nous sommes unis dans notre tristesse après les pertes du 11 septembre – les pertes en vies, les pertes d'amis et d'êtres chers, les pertes de moyens d'existence et les pertes d'innocence, faute d'un monde meilleur. Nous sommes unis dans notre condamnation des actes terrifiants perpétrés par un groupe isolé d'extrémistes qui n'ont aucun respect pour la vie humaine. Nous sommes unis dans notre détermination pour dire que les responsables des atrocités du 11 septembre et ceux qui les aident, sont un cancer dans le corps des nations – un mal systémique qui va au-delà des auteurs individuels et qui doit être complètement éliminé, de peur qu'il ne revienne et ne se propage.

En même temps, nous sommes unis dans notre conviction qu'on ne peut pas permettre à ce fléau de nous forcer à abandonner le respect des droits de l'homme et l'adhésion à l'état de droit, qui sont des principes fondamentaux de cette organisation. Nous sommes unis, car nous reconnaissons qu'en dépit de toutes leurs prétentions à la sainteté, ceux qui sont responsables de ces actes criminels de terreur n'ont aucun droit légitime à se réclamer d'aucune religion civilisée et ne représentent certainement pas les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



croyances nobles et honorables de l'islam. Nous sommes unis dans notre compréhension du fait que les peuples d'Afghanistan sont également victimes de la corruption et du contrôle funeste de leur Gouvernement par ces criminels et ceux qui les soutiennent, et nous désirons aider à améliorer la qualité de vie des Afghans. Dans toutes ces choses et davantage encore, nous sommes unis à un degré qui aurait été impensable avant le 11 septembre.

Ce nouvel esprit de coopération reflète la caractéristique la plus positive de la mondialisation – la caractéristique que les factions favorables à la mondialisation ne mettent pas souvent en avant et que les forces antimondialisation n'examinent jamais. C'est la seule caractéristique de la mondialisation que les pays insulaires du Pacifique comme les Palaos peuvent voir comme étant vraiment et intrinsèquement positive – une caractéristique que les pays insulaires du Pacifique ont reconnue entre eux pendant des décennies. Cette caractéristique est la reconnaissance du fait qu'en fin de compte, il n'y a qu'un seul système dans lequel nous existons, et la compréhension du fait connexe que tout acte ou condition à l'intérieur de ce système touche chacun d'entre nous, bien qu'à des degrés divers et de différentes manières. Dans ce système, les problèmes sont le mieux traités par une approche fondée sur le consensus et visant à construire une coalition, un processus de « donnant donnant » qui implique le plus large éventail possible de participants. Nous en voyons la preuve car le monde continue de coopérer pour répondre aux attaques du 11 septembre contre l'humanité.

Comme je l'ai dit, dans ce nouvel esprit de coopération, le processus de prise de décision et la mise en œuvre de ces décisions doivent être aussi ouverts et participatifs que possible. C'est particulièrement vrai à la lumière de la nécessité de considérer ensemble les questions militaires, financières, relatives au maintien de l'ordre, au commerce, aux services de renseignements et à l'assistance étrangère. En ces temps troublés, cela n'a tout simplement aucun sens d'isoler un allié qui a fait ses preuves dans la lutte contre le terrorisme. Pourtant, c'est ce qui se passe. La République de Chine à Taiwan, qui pourrait et devrait être un atout très précieux dans ces actions de coopération et dans d'autres actions, voit le rôle qu'elle pourrait jouer gravement limité parce qu'il lui est interdit d'être

membre de cet organe. En fait, c'est la seule nation au monde qui n'a pas voix dans cette organisation.

Non seulement l'exclusion de Taiwan est contraire aux principes fondamentaux et inclusifs des Nations Unies, mais à un niveau plus pragmatique, elle compromet la sécurité en Asie et dans le Pacifique. Faute d'une instance neutre pour le règlement non violent et diplomatique des différends qu'elle peut avoir avec la République populaire de Chine, la République de Chine à Taiwan souffre d'un grave handicap s'agissant de maintenir des relations stables et pacifiques dans cette région. C'est tout simplement contre-productif, que ce soit d'un point de vue pratique ou politique, d'exclure de cet organe une nation pacifique, gouvernée démocratiquement, économiquement vigoureuse et qui respecte les droits de l'homme et joue un rôle majeur dans d'autres organisations internationales.

Pareillement, cela n'a aucun sens, dans ce nouvel ensemble mondial, d'ignorer un bloc entier de nations à cause de perceptions héritées d'un monde antérieur, datant de l'époque coloniale. Néanmoins, les pays insulaires du Pacifique sont toujours marginalisés dans les divers organes et processus de l'ONU. Il est temps de reconnaître que les pays insulaires du Pacifique constituent des entités uniques, des pays insulaires ayant des traditions, des cultures, des besoins, des préoccupations et des intérêts distincts, et qu'ils ne sont pas que des vestiges du colonialisme. Le temps est venu de reconnaître qu'ils sont parmi les pays les plus jeunes du monde, et ont des exigences particulières en matière d'assistance pour prendre la place qui leur revient sur la scène mondiale. Ces besoins, ces préoccupations et ces intérêts sont souvent négligés dans le contexte plus large du Groupe Asie-Pacifique à l'ONU. Il est temps de changer tout cela, de traiter pleinement avec les pays insulaires du Pacifique comme tels, plutôt que de penser à eux après coup, comme à un appendice de l'Asie.

Des résolutions ont été soumises qui pourraient permettre de remédier à l'exclusion de la République de Chine à Taiwan, qui constitue une erreur, d'ouvrir la voie à un rôle correctement élargi pour les pays insulaires du Pacifique, et de fournir une coopération et un appui accrus dans le cadre des principales activités de l'ONU. Le moment est venu pour les membres d'adopter ces résolutions, et ainsi de reconnaître que la pleine participation de tous les peuples aux événements

mondiaux qui ont lieu aujourd'hui et qui auront lieu demain est essentielle.

En outre, dans cette nouvelle mondialisation et ce nouvel ordre mondial, il est tout aussi important que l'organe le plus important de l'ONU, le Conseil de sécurité, soit réorganisé et restructuré de façon à être vraiment représentatif de l'Organisation. Même si nous louons et félicitons les cinq membres permanents du Conseil de sécurité pour leurs efforts et leurs contributions à la paix et à la sécurité mondiales, le moment est venu pour cet organe d'envisager d'admettre plusieurs États Membres en tant que membres permanents. Le Japon, parmi quelques autres, a certainement le niveau et les capacités nécessaires pour être membre permanent du Conseil de sécurité. À cet égard, nous applaudissons à la décision récente du Gouvernement japonais de déployer des forces de soutien dans la guerre contre le terrorisme menée par la coalition que dirigent les États-Unis.

Enfin, si l'on peut dire que quelque chose de bien est sorti des actes abominables du 11 septembre, ce serait ce qui suit : les pays du monde qui n'envisageaient pas vraiment un engagement et une coopération dans le cadre d'un système mondial plus large sont maintenant pleinement engagés et travaillent de concert avec des pays auxquels, auparavant, ils étaient hostiles ou pensaient à peine ou pas du tout. Cette nouvelle perspective peut et doit être utilisée pour faire face à une autre menace mondiale, une menace encore plus pressante que le terrorisme et qui demeurera une menace pour l'humanité une fois que les criminels du 11 septembre auront été traduits en justice.

Cette menace découle de l'attaque perpétrée contre notre propre écosystème du fait de la désertification, de la réduction de la biodiversité mondiale, du réchauffement de la planète et de l'élévation du niveau de la mer. Tous ces éléments résultent d'activités humaines. Ces attaques, beaucoup moins dramatiques que celles du 11 septembre, sont néanmoins tout aussi systématiques et menaçantes pour nous tous. Il est temps d'appliquer à notre environnement la même compréhension nouvelle de la dynamique mondiale qui nous a été inculquée par la manière forte le 11 septembre.

Nous saluons et nous sommes encouragés par les progrès accomplis lors de la septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des

Nations Unies sur les changements climatiques, qui a eu lieu récemment au Maroc. Dans ce contexte, je tiens à réitérer l'appel que j'ai lancé à maintes reprises à tous les pays pour qu'ils mènent à bien les négociations sur le Protocole de Kyoto, le signent et le ratifient dès que possible. Tout comme nous devons confronter directement les effets des actes de terrorisme transnationaux, nous devons maintenant confronter directement les conséquences écologiques de nos propres actions. Tout retard sur l'un et l'autre point est inacceptable et ne fera que compromettre notre bien-être.

Pour la première fois peut-être de sa glorieuse histoire, l'expression « Nations Unies » décrit littéralement cette Organisation. Même si nous demeurons choqués, attristés et profondément blessés par les événements qui ont fait naître cette nouvelle unité, nous devons reconnaître et nourrir le bien à quoi ces événements peuvent servir. Nous avons maintenant la capacité de voir les avantages évidents d'une coopération étroite pour les questions qui nous touchent tous. Reconnaissons que la sagesse est acquise au prix de la douleur et confions encore davantage notre sort, au niveau des institutions, à la coopération, au consensus et à l'édification de coalitions, sur la base la plus large possible, au moment où nous poursuivons notre marche en avant dans ce nouveau système mondial.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République des Palaos de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Tommy Remengesau, Jr., Président de la République des Palaos, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

## **Point 9 de l'ordre du jour (suite)**

### **Débat général**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme María Eugenia Brizuela de ; vila, Ministre des affaires étrangères d'El Salvador.

**Mme Brizuela de ; vila** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Nous vous félicitons, Monsieur, de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale, et nous vous souhaitons tout le succès possible dans l'accomplissement de votre tâche. Nous

exprimons également notre reconnaissance à M. Harri Holkeri pour le travail qu'il a effectué au cours de la dernière session de l'Assemblée générale.

Nous exprimons nos félicitations les plus sincères au Secrétaire général, M. Kofi Annan, à l'occasion de sa réélection à l'unanimité pour un deuxième mandat à la tête de l'Organisation. Cette réélection constitue une large reconnaissance de ses capacités, de ses qualités de chef et de sa ferme détermination de promouvoir les buts et principes de la Charte. Ses qualités ont d'ailleurs été reconnues à juste titre lorsque lui a été décerné, conjointement avec l'ONU, le prix Nobel de la paix.

La délégation d'El Salvador estime que les actes de terrorisme déplorables et irrationnels contre le peuple et le Gouvernement des États-Unis, que nous avons rejetés et condamnés immédiatement et que nous rejetons et condamnons à nouveau ici, ont fait la preuve que le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations représente une grave menace pour la paix, la liberté et la démocratie. Compte tenu de la nature particulière de ce phénomène, il est essentiel d'unir nos volontés et nos efforts pour lutter contre ce fléau et l'éliminer.

Ces actes de terrorisme nous ont tous touchés directement, car ils représentent un attentat contre la civilisation, qui se fonde sur les valeurs et principes inscrits dans la Charte de l'Organisation. En fait, ces actes ont eu des répercussions non seulement sur la paix et la sécurité internationales, mais également sur la croissance et le développement de nos économies. Compte tenu de ce qui précède, les pays ici représentés ne doivent pas permettre que des groupes minoritaires ébranlent l'esprit démocratique de nos peuples et créent des situations d'incertitude et de frayeur qui persistent, en raison d'actes violents et de menaces contre les principes les plus élémentaires de la coexistence humaine.

Ce sont précisément les normes de coexistence humaine qui étayent la paix, la liberté et le développement de l'humanité, et leur donnent un sens, indépendamment des idéologies, des cultures, des races ou des religions. Nous pensons, comme nombre de délégations, que la lutte contre le terrorisme ne doit pas être considérée et encore moins interprétée comme une lutte entre les civilisations ou entre les nations.

Conformément aux décisions adoptées par la communauté internationale, le Gouvernement

salvadorien prend les mesures appropriées pour se conformer aux dispositions énoncées des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que d'autres mesures spécifiques aux niveaux régional et continental. Il convient de mentionner qu'au niveau de l'Amérique centrale, la Commission de sécurité a adopté un plan d'action ambitieux pour agir conjointement dans la lutte contre le terrorisme.

S'agissant de notre situation nationale, nous avons réitéré à plusieurs reprises l'engagement et la volonté politique du Gouvernement salvadorien en vue de faire face avec efficacité aux défis que pose l'édification du développement humain durable. Nous avons fait des progrès considérables au cours de la dernière décennie.

Toutefois, comme chacun le sait, le début de cette année a été marquée par de graves catastrophes naturelles. Les deux séismes de janvier et de février ont ébranlé les fondations de la société salvadorienne, 25 % de la population ayant été sinistrée et 13 % du produit intérieur brut ayant été perdu. Les effets dévastateurs de ces séismes ont touché les domaines économique et social, ce qui nous a obligés à mettre en oeuvre un programme d'urgence et, de ce fait, à modifier et à adapter le plan du Gouvernement, au vu des nouvelles priorités. Nous avons dirigé les ressources financières limitées de l'État vers la reconstruction. Il faut ajouter à cela une baisse sans précédent des cours internationaux du café, notre principal produit d'exportation. Nous avons également souffert d'une sécheresse généralisée qui a affecté la production agricole, sur laquelle repose notre économie.

C'est pour cette raison que j'estime essentiel de réaffirmer notre reconnaissance particulière et nos remerciements à tous les pays et à toutes les organisations internationales qui nous ont offert leur aide précieuse à l'occasion de ces catastrophes naturelles, en particulier le Programme alimentaire mondial, qui a effectivement, par son travail, soulagé les problèmes alimentaires d'importants secteurs de la population affectés par la sécheresse.

Pour le Gouvernement salvadorien, il est de la plus grande importance de mentionner aujourd'hui un événement qui a représenté un moment capital de l'histoire nationale et qui, en même temps, constitue un succès dans le contexte des opérations de maintien de

la paix des Nations Unies, car c'est la première mission à caractère multidisciplinaire qui a réglé un conflit interne, comme cela a été le cas d'El Salvador.

Je souhaiterais signaler avec grande satisfaction que le 16 janvier 2002 marquera le dixième anniversaire de la signature historique des Accords de paix d'El Salvador, qui ont mis officiellement fin au conflit armé qui a affligé notre société pendant 12 ans. On a pu compter sur la participation active du Secrétaire général de l'ONU au processus menant à ces Accords, et celui-ci a joué un rôle important d'intermédiaire dans le processus de négociations et de vérification du respect de tous les engagements pris entre les parties.

Depuis cette date et jusqu'à aujourd'hui, nous avons vécu un processus que nous pouvons diviser en deux phases : la première est une période de transition de la guerre vers la paix, et l'autre, de la paix vers la démocratie. Nous avons fait de grands efforts pour nous acquitter des engagements pris dans les Accords afin de parvenir à la paix, à la démocratie, au respect et à la protection des droits de l'homme, à la réconciliation nationale et à la réunification de la société salvadorienne, et nous avons réalisé des transformations qualitatives dans ces domaines.

Le Gouvernement salvadorien, en tant que partie signataire très intéressée par le respect scrupuleux des Accords, a constaté avec satisfaction la bonne exécution des engagements, mettant en pratique une politique constructive qui nous a permis de mener à bien l'examen de questions sensibles et complexes. Les membres de la communauté internationale, en particulier les pays donateurs et l'ONU, peuvent l'attester.

En mettant en oeuvre les Accords de paix, tous les Salvadoriens ont assumé leurs obligations avec le sérieux et la responsabilité requis, conscients de la signification solennelle et des implications que cette mise en oeuvre représentait pour les aspirations et les attentes, tant au niveau interne qu'au niveau de la communauté internationale. C'est pour cette raison que nous ressentons une grande satisfaction, car en ayant respecté nos obligations, nous n'avons pas trahi la confiance de ceux qui ont fait montre de solidarité à notre égard et n'ont cessé de nous appuyer pendant tout ce processus.

Aujourd'hui plus que jamais, de nouvelles possibilités s'offrent pour que tous les secteurs du pays

– ayant le sentiment d'appartenir à une seule nation – fassent face à l'avenir par le biais d'une responsabilité partagée, et pour que nous relevions le nouveau défi que constitue la consolidation de la démocratie et la promotion du développement économique et social. En conséquence, nous sommes résolus à poursuivre le processus de modernisation et à renforcer les institutions démocratiques, conformément à la stratégie de développement durable dont l'objectif et la finalité sont d'améliorer la qualité de vie de tous les Salvadoriens.

À l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance, toute situation qui affecte l'économie des pays industrialisés et des pays émergents a des incidences importantes sur les conditions existant dans le reste de la communauté internationale. C'est pourquoi la tendance vers le ralentissement de ces économies est inquiétante pour nos pays en raison de ses effets négatifs sur la promotion du progrès économique et le maintien de la stabilité sociale.

Dans ce contexte, il est essentiel de prêter attention aux problèmes qui caractérisent l'ordre économique international et d'éviter que ces problèmes ne s'accroissent et ne constituent des causes génératrices de nouveaux conflits, en particulier dans les pays en développement. C'est pourquoi nous espérons que les résultats de la réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Doha nous seront bénéfiques.

Il convient de mentionner que, lorsque le Président d'El Salvador, M. Francisco Flores, a participé au Sommet du Groupe des Huit, qui s'est tenu à Gênes, en Italie, le 10 juin dernier, il a exprimé ses inquiétudes et ses préoccupations face aux graves problèmes actuels, ainsi que les désirs qui sont les nôtres en tant que pays en développement de promouvoir le progrès de nos peuples. Ce jour-là, le Président Flores a affirmé que nous ne voulions pas d'aumônes, ni de concessions fondées sur des critères paternalistes, mais que nous voulions au contraire devenir des partenaires pour le développement et parvenir à des bénéfices mutuels, de façon à pouvoir améliorer graduellement nos conditions afin de mieux nous intégrer dans les marchés internationaux et d'en tirer un meilleur profit.

Au El Salvador, nous avons mis en oeuvre une série de mesures de libre-échange et de promotion des

investissements étrangers qui ont généré une ouverture économique internationalement reconnue, qui s'est traduite dans la pratique par un processus de privatisation, notamment dans les secteurs des communications, de l'énergie et de la finance, ainsi qu'en matière de sécurité sociale, ce qui favorise nos possibilités de croissance et de développement.

Au début de cette année, le Gouvernement salvadorien a promulgué la loi d'intégration monétaire, instituant le dollar comme unité de compte du système financier, poursuivant ainsi un processus graduel qui aboutira à l'élimination finale de la devise nationale, mais qui facilitera l'intégration commerciale et financière du pays et améliorera encore les conditions pour les investissements nationaux et étrangers, ainsi que l'accès aux sources de financement international.

Dans le domaine du commerce, en plus des relations de libre-échange que nous entretenons avec nos frères d'Amérique centrale, nous avons développé des liens avec le Mexique, la République dominicaine et le Chili, et conclu des traités de libre-échange avec ces pays et nous sommes en négociations avec le Panama et le Canada.

En même temps, nous faisons des efforts pour renforcer le processus du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA). Nous avons pris des mesures importantes en la matière, notamment des mesures douanières, et fait une proposition régionale pour la modernisation et la transformation de l'Amérique centrale, dont les projets stratégiques de développement ont été présentés cette année au Groupe consultatif de Madrid. La mise en oeuvre du Plan Puebla-Panama, où l'Amérique centrale est associée au Mexique pour son développement, fait partie de ces efforts.

D'une façon générale, nous pouvons dire que face au processus de mondialisation qui caractérise les relations internationales contemporaines, et en dépit des difficultés et complexités de ce processus, notre pays fait de très grands efforts pour profiter des avantages de ce processus, et, à cet égard, le moins que nous puissions attendre est que les pays développés manifestent la bonne volonté politique de nous accorder leur solidarité et leur appui afin de nous permettre de nous intégrer efficacement dans ce processus.

Compte tenu de l'importance de l'engagement pris par les chefs d'État et gouvernement dans la

Déclaration du Millénaire de l'ONU, nous croyons nécessaire de signaler que la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra au Mexique, et le Sommet mondial pour le développement durable seront l'occasion de démontrer la solidarité et la coopération de la communauté internationale, en particulier des pays développés, au moyen de l'adoption de mesures pertinentes qui permettront de réaliser un développement juste et équitable, surtout dans les pays en développement.

En ce qui concerne d'autres questions sensibles pour la communauté internationale, le Gouvernement salvadorien constate avec inquiétude que se poursuivent ou s'aggravent certains problèmes qui, s'ils ne sont pas résolus, constitueront une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il s'agit, entre autres, de la poursuite du conflit au Moyen-Orient, sujet de graves préoccupations, en particulier parce que au cours de l'année écoulée, nous avons constaté une violence constante entraînant la perte irréparable de vies humaines et des dégâts matériels et économiques dans la région, ce qui provoque de plus en plus de souffrances, tant pour le peuple israélien que pour le peuple palestinien.

À cet égard, le Gouvernement d'El Salvador réaffirme son soutien à tous les efforts et mesures en vue de parvenir à une solution politique et négociée, prenant en compte les intérêts des parties directement impliquées, afin d'établir une paix solide et durable. Le droit de l'État d'Israël à exister et à vivre à l'intérieur de frontières sûres, tout comme le droit inaliénable du peuple palestinien à décider de son propre futur et à avoir son propre État, sont des conditions essentielles pour atteindre l'objectif de la paix, afin que les gouvernements de la région puissent se consacrer à promouvoir le progrès et le bien-être de leurs peuples.

La situation exceptionnelle de la République de Chine à Taiwan représente un cas que la communauté internationale doit examiner, en particulier à la lumière des changements récents intervenus dans le système international.

Quant au renforcement de l'Organisation mondiale, il importe de ne pas laisser passer l'occasion de citer un thème d'intérêt prioritaire pour tous les États Membres; celui relatif à la réforme du Conseil de sécurité. À ce sujet, nous souhaiterions souligner les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire de traduire cette réforme dans les faits. Nous exhortons et

encourageons donc le Groupe de travail à composition non limitée à redoubler d'efforts en vue de réaliser cette mission, et pour que nous puissions, sur la base de positions souples, parvenir à un accord général sur le sujet.

Pour terminer, face à une situation internationale complexe et incertaine, nous exhortons tous les gouvernements, groupes et secteurs de la société civile à réfléchir sur l'importance et sur la nécessité de travailler de concert, dans un esprit de solidarité humaine, afin de surmonter les divergences qui nous séparent pour atteindre des objectifs supérieurs de caractère mondial, que nous ne pourrions atteindre individuellement, en vue de réaliser la paix spirituelle et matérielle à laquelle aspirent toutes les nations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ram Sharan Mahat, Ministre des finances du Népal.

**M. Mahat** (Népal) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je souhaiterais exprimer, au nom du Gouvernement de Sa Majesté et au nom du peuple du Népal, comme en mon propre nom, nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis, ainsi qu'aux familles qui ont perdu des proches lors de l'écrasement du vol d'American Airlines 587, le 12 novembre.

Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre accession fort méritée à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Mes félicitations vont aussi aux autres membres du Bureau.

Je voudrais aussi féliciter le Secrétaire général pour son élection à un second mandat et pour l'obtention du prix Nobel de la paix de cette année, conjointement avec l'ONU.

Nous nous réunissons sur la toile de fond des attaques terroristes du 11 septembre, qui ont causé la perte d'innombrables vies humaines, et qui ont causé un dommage colossal à notre pays et à notre ville d'accueil. Le peuple népalais exprime sa totale solidarité avec le peuple américain en cette heure douloureuse, et soutient la guerre contre la terreur menée par l'Amérique.

Les puissantes répercussions de l'horreur se sont fait sentir au-delà des frontières des États-Unis, à travers le monde. Elles ont poussé l'économie mondiale, déjà en voie de ralentissement, vers une

récession qui ne manquera pas de jeter dans la misère et condamner à la famine des millions de personnes, et de tuer des milliers d'enfants dans le monde en développement.

Au lendemain des attaques terroristes, l'ONU a réagit promptement. Elle a approuvé des mesures nouvelles, notamment la résolution du Conseil de sécurité 1373 (2001), appelant les États Membres à couper les moyens de communication des terroristes, à geler leurs avoirs, à leur refuser asile et soutien, à renforcer les dispositions du droit interne et international dirigées contre eux, et à prendre collectivement toutes les mesures nécessaires pour prévenir et faire échouer leurs actions.

Une large coalition d'États unis par un but commun a lancé une campagne mondiale contre le terrorisme. Ayant été lui-même la victime d'activités terroristes, qui ont causé la perte de près de 1 800 vies humaines au cours des cinq dernières années, et qui ont lourdement sapé nos efforts de développement, le Népal comprend parfaitement les défis en jeu et les coûts nécessaires pour vaincre cet ennemi insaisissable qui n'a ni frontières, ni territoire, ni armée régulière. Pourtant, avec une détermination collective et par des actions préventives et curatives, nous pouvons dépister les forces du terrorisme, si seulement nous nous refusons l'opportunisme politique et le relativisme moral.

Afin de réaliser cet objectif, il est aussi essentiel d'imposer le respect des conventions et des résolutions pertinentes que de conclure rapidement une convention d'ensemble sur le terrorisme.

Le XXI<sup>e</sup> siècle débute dans un environnement sécuritaire nouveau et incertain. Nous avons à peine laissé derrière nous les guerres et la guerre froide du siècle dernier, et commencé à nous mesurer aux conflits internes que le terrorisme est apparu comme une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Il doit être affronté avec décision et sans attendre.

Alors que nous nous engageons dans la lutte contre le terrorisme, nous ne devons pas oublier que l'édifice d'une paix durable ne peut être érigé que sur les bases fondamentales de la prévention des conflits, de la résolution pacifique des différends, des efforts continus pour le désarmement, la réduction de la pauvreté et le développement, du respect de la diversité, de l'équité et de la justice. La culture de la

paix et du dialogue devrait faire progresser le processus.

Nous vivons maintenant dans un village mondial où nous sommes tous interdépendants. Le feu dans une des maisons peut consumer le village tout entier, s'il n'est pas surveillé. C'est pourquoi des efforts concertés sont indispensables pour garantir la paix et la stabilité dans les pays agités d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'ailleurs qui ont souffert de terribles violences et d'instabilité, qui nuisent à leur harmonie sociale et à leur progrès économique.

En particulier, nous devons mettre un terme au cycle de violence et de mort au Moyen-Orient en trouvant une solution durable à ce problème qui s'envenime. La guerre contre la terreur et la restauration de la stabilité donneront des résultats en Afghanistan si son peuple est mis à l'abri de la famine et des souffrances injustifiées pour le présent, et assuré de la reconstruction de son pays lorsque la lutte sera terminée.

Des actes criminels comme l'actuelle menace à l'anthrax aux États-Unis et l'utilisation du gaz sarin dans le métro de Tokyo, il y a quelques années, démontrent fermement la nécessité d'éliminer les armes biologiques et chimiques avant qu'une terrible catastrophe ne s'abatte sur nous. Plus important encore, la prolifération des armes nucléaires et le risque de plus en plus grand qu'elles soient utilisées par des terroristes, évoqué dans le cadre de la fructueuse Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, constituent une raison impérieuse de suivre la voie du désarmement nucléaire total et universel.

L'impuissance de la Conférence sur le désarmement à se mettre d'accord sur son programme de travail au cours des dernières années fait naître de sérieux doutes quant à notre détermination concernant le désarmement. Ce forum devrait être mis en place sans retard, et devrait avoir pour mission de négocier de nouveaux traités sur le désarmement, notamment sur le désarmement nucléaire, et de renforcer les traités existants.

Afin que les efforts de paix de l'ONU jouent un rôle déterminant dans la promotion de la paix dans le monde, le Népal leur a apporté un soutien moral, a fourni près de 40 000 soldats, dont 42 ont péri en faisant leur devoir. Le Népal a l'intention de travailler à l'amélioration des opérations de maintien de la paix,

prenant en compte à la fois le rapport du Groupe spécial Brahimi et notre expérience collective.

Bien que nous soyons préoccupés par les mesures immédiates prises contre les terroristes, nous ne devons pas sous-estimer ni abandonner d'autres questions d'égale urgence, essentielles à une paix durable, comme la nécessité d'éliminer la pauvreté, de créer des emplois et de fournir des services éducatifs, de l'eau potable, des services de santé et d'autres services de base aux pays pauvres. La raison en est simple : les terroristes et les anarchistes exploitent souvent les vulnérabilités des pauvres, des sans-travail, des exclus et des mécontents pour mener à bien leurs sinistres desseins.

Bien sûr, les pays pauvres n'ont pas d'autre choix que d'entreprendre de douloureuses réformes pour améliorer leur gouvernance et leur efficacité. La réduction de l'assistance aux pauvres, au regard de l'accroissement de la prospérité des pays riches, défie notre entendement. Il est donc tout aussi urgent et essentiel que les pays pauvres reçoivent une aide accrue de la part de leurs partenaires de développement.

Par exemple, les pays riches doivent renverser la tendance à la baisse de l'assistance au développement, et répondre aux nécessités en matière d'assistance, financer complètement et étendre l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés afin qu'elle vise tous les pays les moins avancés et les plus touchés, et faciliter l'investissement dans le Sud. Il faudrait abolir leurs barrières commerciales et ouvrir leurs marchés afin de stimuler les exportations et de faciliter l'élargissement des capacités de production des pays en développement.

Alors que les nations avancées cherchent à élaborer des mesures de relance pour sortir leurs économies de l'ombre dans laquelle elles ont été plongées par le ralentissement économique actuel, elles doivent aussi être sensibles aux besoins bien plus grands des nations démunies en cette époque de difficultés économiques.

Il est incontestable que tous les pays en développement sont confrontés à de graves obstacles dans leurs efforts de développement. Mais les pays en développement sans littoral se ressentent également des entraves additionnelles que sont l'éloignement, les difficultés du transport en transit et l'absence d'accès à des ressources de la mer.



Toutefois, le traumatisme qu'entraînent les privations, le dénuement et les problèmes de développement ne sont nulle part plus grands que dans les pays les moins avancés, qui se trouvent pratiquement tous en Afrique et en Asie. Ils ont été marginalisés plus avant par la mondialisation et la révolution informatique n'a guère eu d'incidence sur eux. Les programmes spéciaux conçus par l'ONU ces 20 dernières années ont apparemment été insuffisants et n'ont pas pu influencer sur le cours des choses, et pour un grand nombre de ces pays la situation n'a cessé d'empirer au cours de la dernière décennie.

Le Népal est résolu à tout mettre en oeuvre pour appliquer les conclusions de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Nous espérons sincèrement que nos partenaires de développement mettront tout en oeuvre pour s'acquitter des engagements qu'ils ont contractés, y compris l'Initiative de l'Union européenne intitulée « Tout sauf les armes ».

Les conflits et le chaos, les privations et les catastrophes continuent d'engendrer des problèmes humanitaires et de provoquer des situations dangereuses pour le respect des droits de l'homme. Il y a aujourd'hui 22 millions de réfugiés, dont 100 000 au Népal, et encore plus de personnes déplacées au plan interne dans le monde. Faire face à ces situations impérieuses est naturellement urgent, tout comme à la guerre contre le terrorisme, mais nous ne devons pas oublier que l'aide humanitaire ne pourra pas empêcher les crises de se reproduire tant que les êtres humains n'auront pas les moyens d'agir et que le problème posé par leur vulnérabilité n'aura pas réglé.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier la communauté internationale du soutien qu'elle a apporté aux réfugiés au Népal. Nous l'exhortons à maintenir son assistance tant que le problème n'aura pas été résolu et qu'ils n'auront pas été rapatriés. C'est dans ce but que nous avons engagé un dialogue avec le Gouvernement du Royaume du Bhoutan.

Il n'a jamais été aussi urgent de protéger les réfugiés, de maintenir l'équilibre écologique, de préserver l'environnement, de promouvoir le développement durable et de veiller à ce que notre planète reste au moins aussi habitable pour nos enfants qu'elle l'a été pour nous. Il est urgent de renforcer les traités mondiaux existants qui portent sur

l'environnement et en particulier d'adopter le Protocole de Kyoto.

Le Népal, pays sans littoral qui fait partie des pays les moins avancés, a fait de la lutte contre la pauvreté sa priorité absolue, et il consacre plus de 70 % de son budget aux régions rurales où vivent les populations les plus pauvres. Par ailleurs, il a adopté une politique de développement induit par le marché avec une stratégie à deux volets.

Nous avons mis en place des politiques et des mesures destinées à attirer les investissements étrangers et à exploiter le potentiel de chacun en ayant recours à la libéralisation économique, à des facilités d'investissement, à la décentralisation et à la rationalisation des priorités des dépenses publiques. Récemment, nous avons entrepris de procéder à une réforme agraire, de renforcer le pouvoir d'action des femmes en leur offrant un enseignement, des droits à la succession et une participation à la vie politique, en parallèle avec des programmes spéciaux de développement pour venir en aide aux populations et aux régions faibles et vulnérables.

Toutefois, les progrès ont été lents avec les graves conséquences que cela implique. Le produit national brut du Népal – 220 dollars par habitant – est l'un des plus faibles du monde; 38 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté; et le coefficient de l'encours de la dette étrangère du Gouvernement est de 410 % par rapport aux recettes du Gouvernement et de 350 % par rapport aux exportations annuelles. Ces chiffres sont incroyablement décourageants, même parmi les pays les moins avancés.

Malgré cela, le Népal n'a pas accès à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PTE). J'exhorte donc la communauté des bailleurs de fonds à faire figurer le Népal dans cette Initiative pour lui permettre de libérer ses ressources des obligations au titre du service de la dette et lui permettre de mettre en oeuvre des programmes plus efficaces de lutte contre la pauvreté. Toutefois ceci ne remplacera absolument pas le besoin d'une aide au développement accrue.

L'ONU a un rôle fondamental à jouer si nous voulons relever tous ces défis. Pour l'y aider, le Népal estime qu'il faudrait imprimer un nouvel élan à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social et accroître la coopération entre les divers organes de l'ONU. De même, nous considérons qu'il faut absolument élargir le Conseil de sécurité et

améliorer ses méthodes de travail, en renforçant notamment sa coopération avec les pays qui fournissent des contingents.

Le droit de veto va à l'encontre des principes fondamentaux que sont l'égalité et la démocratie; il reflète les réalités d'une ère révolue. Le Népal est convaincu de la nécessité d'abolir le droit de veto et il comprend les profondes difficultés que cet objectif comporte. Tant que ce droit n'aura pas été éliminé, il faudrait le limiter en définissant les paramètres de son application.

La Déclaration du Millénaire nous a donné une idée des critères à appliquer pour réaliser une société mondiale pacifique, honorable, juste et viable et elle nous a indiqué comment l'ONU pourrait contribuer à la réalisation de ces critères. Nous avons l'obligation collective de les appliquer en partageant de manière égale les charges et les avantages. Le Népal se félicite du plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration.

L'examen de l'application de divers pactes mondiaux a indéniablement prouvé que l'absence de progrès tenait principalement à un manque de ressources financières. Le Népal espère que le Sommet mondial pour le développement durable et la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doivent se tenir l'an prochain, feront de leur mieux pour élaborer un plan de financement des activités de développement, qui est l'objectif principal des pays en développement.

La coopération régionale étant un véhicule efficace de l'élargissement des marchés et de la production ainsi que de l'édification d'une compétitivité collective, le Népal travaille en collaboration avec d'autres pays d'Asie du Sud dans le cadre de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC). J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que le Népal aura le privilège d'accueillir le prochain sommet de cette Association en janvier 2002, après son ajournement il y a deux ans.

Toujours dans la ligne de la solidarité régionale et de son attachement indéfectible à la paix et au désarmement, le Népal attend avec intérêt le déplacement prochain du Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique à Katmandou, où est sa place. De notre côté, nous avons terminé tous les préparatifs nécessaires pour que ce Centre fonctionne réellement à partir du Népal.

La démocratie, le développement et les droits de l'homme font partie intégrante des progrès de la société. C'est pourquoi le Népal se consacre à la promotion de la démocratie et de la liberté, des droits de l'homme et de la justice pour tous, en particulier les femmes, les enfants et les groupes vulnérables. Nous chérissons ces valeurs, qui sont essentielles si l'on veut préserver la dignité humaine et donner aux êtres humains la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel.

Après l'atroce massacre de la famille royale du Népal au début de l'année, la foi de notre peuple en la démocratie a été renforcée car elle a assuré une succession sans heurts et la stabilité face à une terrible crise. Nous remercions tous nos amis de leur solidarité et de l'appui qu'ils nous ont offert à un moment de tragédie nationale pour le Népal.

Les nations ont donné la preuve d'une unité sans précédent dans leur lutte contre les grandes guerres dans le passé, et contre le terrorisme de nos jours. Si nous faisons preuve de la même détermination et du même dévouement, nous réussirons à combattre la pauvreté, les privations et la discrimination. L'ONU doit se préparer à faire face à ces problèmes avec efficacité, et les États Membres doivent assumer une plus grande part de responsabilité. Le Népal, qui est foncièrement attaché aux buts et principes des Nations Unies, continuera de faire de son mieux pour aider l'Organisation à atteindre ses objectifs et à influencer sur le cours de la vie des gens.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Somsavat Lengsavad, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao.

**M. Lengsavad** (République démocratique populaire lao) (*parle en lao; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, permettez-moi de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection bien méritée à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Il s'agit là d'un hommage rendu aux importantes contributions que votre pays, la République de Corée, a apportées à notre Organisation tout au long des années.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la manière exceptionnelle et agissante

dont il dirige notre Organisation. Le prestigieux prix Nobel de la paix qui lui a été décerné est à la fois une reconnaissance de ses réalisations personnelles et une confirmation de l'importance de la mission légitime qu'assume l'ONU. Nous lui souhaitons beaucoup de succès lors de son deuxième mandat à la tête de l'ONU pendant les cinq prochaines années.

Le débat général de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale n'a pu se tenir à la date prévue, à cause des attaques terroristes du 11 septembre, qui ont provoqué la mort de milliers de personnes. Au lendemain de cet événement tragique, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao a condamné ces actes terroristes tout en réaffirmant sa politique concertée qui consiste à coopérer avec la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. À cet égard, à la fin du mois d'octobre, la République démocratique populaire lao a décidé de devenir partie à cinq conventions internationales relatives au terrorisme international.

Cette tragédie a déclenché une série d'événements. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao voit avec une grande préoccupation la situation actuelle et estime que le moment est venu pour notre Organisation de jouer un rôle accru, conformément à la Charte des Nations Unies, dans la lutte contre le terrorisme et pour la paix et la sécurité des peuples du monde.

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a apporté une contribution importante au maintien de la paix mondiale et de la sécurité internationale, ainsi qu'à la coopération et au développement dans tous les secteurs de l'activité humaine. L'année dernière, lors d'un Sommet historique, les dirigeants du monde ont réaffirmé la pertinence et l'importance de notre Organisation dans ce nouvel univers mondialisé. Au cours du même Sommet, nous nous sommes aussi engagés à faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies s'adapte à de nouveaux domaines d'action et renforce sa capacité de relever les défis que représentent le maintien de la paix mondiale et l'appui au développement de tous les pays.

Plusieurs questions, héritées du siècle dernier, n'ont pas été traitées. Même si le Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité n'épargne aucun effort pour s'acquitter

pleinement de son mandat, les principales questions relatives à la réforme du Conseil n'ont toujours pas été résolues. En conséquence, nous réaffirmons notre position concernant l'élargissement du Conseil de sécurité au niveau tant des membres permanents que des membres non permanents. Nous soutenons aussi les efforts déployés pour traiter de la question relative au droit de veto afin de trouver une solution acceptable pour tous les États Membres.

La situation au Moyen-Orient a récemment connu une violence accrue, ce qui a provoqué des pertes en vies humaines, semé la destruction, causé des dégâts matériels et suscité un deuil profond et un désir de revanche à la fois parmi les Palestiniens et les Israéliens. La République démocratique populaire lao réaffirme son soutien à l'établissement d'un État palestinien indépendant et au respect du droit d'Israël à l'existence. Cette solution contribuerait à garantir une paix et une sécurité durables au Moyen-Orient.

Presque chaque année, l'Assemblée générale a adopté à une majorité écrasante une résolution relative à la nécessité de lever le blocus commercial et économique appliqué à la République de Cuba. Néanmoins, ces résolutions n'ont pas été effectivement appliquées. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao demande aux États-Unis et à Cuba de trouver ensemble une solution rapide dans l'intérêt des peuples des deux pays, ce qui contribuerait à la promotion de la paix et à la coopération en matière de développement dans cette région et dans le monde entier.

Dans la péninsule de Corée, plusieurs événements ont marqué les progrès réalisés vers l'unification de la Corée, comme des réunions et des échanges de visites de dirigeants à tous les niveaux, le regroupement de familles séparées de longue date, et l'assistance humanitaire. Le Gouvernement lao a suivi de près cette évolution et se félicite des résultats positifs obtenus. Néanmoins, nous sommes profondément préoccupés par la situation qui règne encore dans la région et nous espérons que sous la direction avisée des dirigeants des deux pays, l'unification pacifique d'une Corée indépendante sera réalisée de manière à répondre aux aspirations ardentes du peuple coréen et à contribuer à la paix, à la stabilité et à la coopération en Asie de l'Est et dans le monde entier.

En Asie du Sud-Est et dans la région Asie-Pacifique, plusieurs initiatives d'intérêt exceptionnel

visant à encourager la paix et la coopération ont été remarquées dans la région ainsi que dans l'ensemble du monde. À Hanoi, le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du sud-est (ANASE) a réaffirmé l'importance de la diplomatie préventive et des mesures de confiance, ainsi que d'éviter des affrontements militaires. La réunion de la Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP), qui s'est tenue en Chine, a été un rassemblement historique en faveur de l'unité dans la lutte contre le terrorisme et en faveur de l'établissement d'objectifs de redressement économique. Le Sommet de l'ANASE plus la Chine, le Japon et la République de Corée, qui s'est tenu à Brunei au début de ce mois, a souligné la nécessité de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, de surmonter la récession économique et d'encourager la coopération pour le développement.

La République démocratique populaire lao constate avec satisfaction que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue au mois de mai dernier, a adopté un plan d'action plus réaliste afin de permettre aux pays les moins avancés d'échapper résolument à la pauvreté extrême et de s'intégrer dans le système économique mondial. Nous espérons réellement que la communauté internationale fera des efforts conjoints pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans ce plan d'action.

Depuis de nombreuses années déjà, la communauté internationale a reconnu que les pays en développement sans littoral sont l'un des trois groupes les plus vulnérables et les plus désavantagés parmi les pays en développement. Leur vulnérabilité et leur situation désavantagée sont attribuées à l'absence d'accès à la mer, qu'aggrave encore l'éloignement et l'isolement par rapport aux marchés mondiaux, ainsi que les coûts de transport prohibitifs, qui représentent 14 % des recettes d'exportation, contre 8,8 % seulement pour d'autres pays en développement.

La République démocratique populaire lao, en sa qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral, aimerait demander à l'Assemblée générale d'appuyer les recommandations faites par la cinquième réunion du Groupe d'experts gouvernementaux venant de pays en développement sans littoral et de transit et de la communauté des donateurs, et tendant à convoquer en 2003 une réunion ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et de la communauté des

donateurs sur la coopération en matière de transport, l'objectif étant de répondre aux problèmes et aux besoins spécifiques des pays en développement sans littoral. À cet égard, nous souhaitons accepter l'offre du Gouvernement kazakh d'accueillir cette réunion.

À la fin de 2000, il y avait 36,1 millions de personnes dans le monde qui étaient séropositives, dont 90 % vivent dans des pays en développement. Nous espérons que la communauté internationale prendra les mesures draconiennes qui s'imposent, y compris en fournissant avec régularité des ressources additionnelles pour donner suite à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, qui a été adoptée lors de la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Une autre question qui intéresse le monde entier est celle des drogues. La production et l'abus des drogues ont augmenté et sont devenus une source de criminalité qui a de nombreuses dimensions sociales. Réalisant leurs propres responsabilités, les gouvernements de l'ANASE et celui de la Chine ont convoqué en octobre 2000, en Thaïlande, une conférence internationale où a été adopté un plan d'action faisant de l'ANASE une zone exempte de drogues d'ici à 2015. De plus, une réunion ministérielle entre quatre pays – la Chine, le Laos, le Myanmar et la Thaïlande – s'est tenue au mois d'août dernier, dans le but de réduire la production et le commerce des drogues, ainsi que l'importation des précurseurs chimiques dans la sous-région.

Dans un effort visant à atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration politique de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 1998, et afin d'éradiquer pleinement la production de l'opium, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao a mobilisé le peuple et, se joignant aux donateurs et aux organisations internationales, a pris différentes mesures par la conception de projets spécifiques qui portent sur les cultures de substitution, l'éducation préventive, la réhabilitation des toxicomanes et des mesures coercitives sur le plan juridique. Il s'avère qu'après une période de trois ans seulement, entre 1998 et 2000, les zones de cultures d'opium sont tombées de 26 000 hectares en 1998 à 17 000 hectares en 2000. La production totale d'opium a également diminué, tombant de 140 tonnes à 117 tonnes pendant la même période. En outre, le 12 octobre 2001, le Gouvernement lao a lancé une campagne nationale de lutte contre les

stupéfiants, présidée par le Premier Ministre, afin d'assurer que le Laos soit un pays exempt de drogues où règnera l'ordre social, ce qui assurera un avenir meilleur à la prochaine génération.

De façon générale, au cours de l'année écoulée, la République démocratique populaire lao a joui d'une stabilité politique solide et d'un développement progressif dans tous les secteurs, en particulier dans celui de la sécurité alimentaire. Cela a été illustré par la célébration solennelle du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la République démocratique populaire lao et de la conclusion positive du septième Congrès du parti révolutionnaire populaire. Ces événements historiques ont profondément renforcé chez le peuple lao le patriotisme national, un sentiment d'autosuffisance, de solidité et de contrôle de son propre destin. En nous acquittant de la tâche qui nous a été confiée, nous avons concentré tous nos efforts et nos forces encore inexploitées à atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté en diminuant de moitié le nombre de familles qui vivent actuellement en dessous du seuil de pauvreté, en mettant fin aux pratiques qui consistent à brûler les terres, en éradiquant totalement la production d'opium d'ici à l'an 2005 et en créant un environnement qui permettra au pays de s'élever définitivement au-dessus du statut de pays le moins avancé d'ici à l'an 2020.

De nouveaux défis sont apparus durant la première année du XXI<sup>e</sup> siècle. Ils ont provoqué maintes angoisses et inquiétudes parmi tous les peuples du monde. Néanmoins, le XXI<sup>e</sup> siècle a également mis en place des fondations institutionnelles propices au renforcement des cadres de coopération juridique, des technologies modernes et d'une réforme partielle de notre Organisation. En outre, le dialogue et la coopération entre les pays dans les domaines économique, social et culturel, et dans d'autres domaines, continuent d'être une tendance générale dans le monde. Dans cet esprit, il me semble que l'Organisation des Nations Unies, organisation unique et réellement universelle, ce qui a été réaffirmé par les dirigeants du monde au Sommet du Millénaire l'année dernière, devrait jouer un rôle important s'agissant de relever ces nouveaux défis afin de transformer notre monde en un monde pacifique, heureux et prospère.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Louis Straker, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

**M. Straker** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous apporte les salutations au nom de ce beau petit pays qu'est Saint-Vincent-et-les Grenadines. Nous vous adressons nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Vous pouvez être assuré du plein appui de mon pays au succès de cette session. Nous voudrions également exprimer nos sincères félicitations au Secrétaire général, M. Kofi Annan, à l'occasion de son élection pour un second mandat. Nous félicitons également l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général pour le prestigieux prix Nobel de la paix qu'ils se sont vu décerner en hommage aux efforts qu'ils déploient pour créer un monde meilleur et plus pacifique. Il est impossible d'imaginer récipiendaires plus méritants car la coalition des nations et notre Secrétaire général bien-aimé font tout leur possible pour que l'Organisation s'acquitte des devoirs imposés par sa Charte.

Je félicite le Président des États-Unis d'Amérique de ses qualités d'homme d'État et de la détermination avec laquelle il continue de faire face aux difficultés de l'heure. Je salue également les dirigeants civiques de la grande ville de New York pour les qualités de chef dont ils ont fait preuve lors de cette période troublée. La ville a connu une nouvelle tragédie cette semaine. Au nom de mon gouvernement et du peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines, j'adresse nos sincères condoléances à ceux qui sont touchés par cette nouvelle catastrophe, en particulier à nos voisins et amis de la République dominicaine.

Notre gouvernement s'associe résolument à la communauté internationale en ce qui concerne la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité contre le terrorisme. Nous oeuvrons en étroite collaboration avec les gouvernements de la région, de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de l'Amérique latine et des États-Unis dans leurs efforts pour lutter contre le fléau du terrorisme. Notre gouvernement a renforcé la sécurité et mis en oeuvre des mesures visant à bloquer toute voie d'accès que pourraient exploiter les criminels et les terroristes. Nous ferons tout ce qui est nécessaire pour vaincre la barbarie. Il est difficile et coûteux de respecter la résolution 1373 (2001) pour les petits États, qui n'ont que des moyens et une expertise limités. Mais nous la respecterons.

La communauté internationale a déployé un effort impressionnant pour lutter contre le fléau du

terrorisme. Dans ce contexte, il convient toutefois de ne pas perdre de vue le fait que le terrorisme ne sera pas vaincu par une victoire militaire. Il nous incombe, à nous les dirigeants du monde, de considérer de manière plus approfondie les causes de la violence et de la terreur. Mon gouvernement est fermement convaincu que la marginalisation des pauvres et des sous-privilegiés crée un terrain propice à l'extrémisme et à la violence.

À Saint-Vincent-et-les Grenadines, et aux Caraïbes de façon générale, nous avons triomphé des fléaux de l'esclavage et du colonialisme pour créer une civilisation réellement noble. Notre peuple est constitué de races différentes, qui viennent des quatre coins de la terre et dont la fusion a généré un magnifique résultat. Notre gouvernance est démocratique et nos attitudes sont tolérantes. Nous sommes un peuple industriel. Nous sommes fiers. Il n'est pas dans notre nature de demander l'aumône aux riches. Mais il est clair qu'une économie telle que la nôtre, qui est presque totalement tributaire de l'agriculture et du tourisme, a besoin d'aide si nous voulons survivre et prospérer.

Les sociétés multinationales de bananes Dole et Chiquita oeuvrent depuis des années pour détruire l'industrie de nos cultivateurs de bananes. L'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont nous sommes membres, semble résolue à élargir le gouffre entre les riches et les pauvres. Nous ne sommes pas optimistes quant au résultat de la Réunion ministérielle économique de cette semaine, tenue à Doha. Un fermier qui cultive un hectare de terre montagneuse et qui a des difficultés à survivre n'est pas en mesure de concurrencer les géants qui contrôlent des milliers d'acres [de demi hectares] dans les pays d'Amérique centrale.

Monsieur le Président, si vous nous retirez ce qui nous permet de nous nourrir, vous devez nous offrir quelque chose en retour. Voilà pourquoi la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement, qui aura lieu au Mexique, est d'une importance cruciale pour les petits pays et les pays en développement de ce monde. Il est temps que les géants économiques du monde cessent de parler du bout des lèvres du financement du développement et qu'ils appliquent des moyens viables et réels pour que les nations pauvres, sous privilégiées et vulnérables s'associent à la communauté économique internationale. Il convient d'éliminer les barrières

commerciales érigées par ceux qui souhaitent maintenir leur hégémonie. Nous souscrivons à l'adage « le commerce est préférable à l'aide ». Mais ce n'est pas encore une option réaliste et, dans le climat actuel, ce ne le sera pas non plus dans un avenir proche. Nous détestons mendier. Nous demandons simplement que les promesses et engagements soient respectés. En tant que petit État insulaire en développement, nous avons besoin d'un allègement de notre dette extérieure, des taux d'intérêts élevés et d'autres contraintes internationales injustes. Les institutions de Bretton Woods doivent assumer leurs fonctions de manière démocratique et juste.

Le VIH/sida continue de faire des ravages dans le monde entier. La terrible catastrophe qui s'est produite récemment aux États-Unis d'Amérique a soustrait de l'ordre du jour mondial d'autres questions brûlantes de l'heure, mais les gens n'ont pas arrêté de mourir du sida. Les 26 millions de personnes dont on prévoit qu'elles mourront de ce fléau au cours des 10 prochaines années vont toujours en mourir. De la même manière que les États-Unis et l'Union européenne ont su convaincre les compagnies pharmaceutiques de produire des médicaments pour lutter contre la maladie du charbon pour une fraction de leur prix normal, on devrait convaincre les mêmes entreprises pharmaceutiques de produire un traitement à un prix abordable contre ce fléau qui constitue une menace à la sécurité nationale de nombreux pays pauvres.

La situation relative au VIH/sida a atteint un niveau d'extrême urgence dans notre pays. Les Caraïbes n'ont plus que l'Afrique subsaharienne devant elles au classement des pays connaissant la hausse la plus rapide du nombre de cas du VIH/sida. Nous ne sommes pas équipés pour gérer cette crise. Nous ne sommes pas capables de nous payer les médicaments pour traiter notre population. Par conséquent, notre peuple meurt par centaines et par milliers. Cette crise mondiale, au contraire du terrorisme, est une crise dont nous savons exactement ce qu'elle exige. Avons-nous la volonté de fournir les moyens nécessaires afin de résoudre ce problème? En juin dernier, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida s'est conclue par un engagement mondial à lutter contre cette maladie. Nous montrons-nous à la hauteur de notre engagement?

Avant le 11 septembre, notre gouvernement appliquait des politiques fiscales solides qui se sont

traduites par une croissance économique positive pour notre pays. Cependant, après ce jour tristement célèbre, les perspectives économiques sont devenues très sombres. Notre florissante industrie du tourisme a terriblement souffert, l'emploi payant un lourd tribut. Le taux d'occupation des hôtels est tombé à son plus bas niveau depuis 15 ans. Il semble n'y avoir pas de fin aux effets en cascade sur l'industrie. Alors que les gens recommençaient tout juste à prendre l'avion, nous avons eu la tragédie de Queens lundi. Cela nous plonge plus profondément dans les difficultés économiques et la possibilité réelle et inquiétante d'une récession plane encore un peu plus au-dessus de nous.

À la suite de l'admission de Tuvalu à l'Organisation des Nations Unies l'an dernier, nous avons été très proches de réaliser le principe d'universalité énoncé dans la Charte des Nations Unies. Maintenant, seul un pays attend encore d'être admis à l'ONU. Ce pays, comme nous le savons tous, est la République de Chine à Taiwan. Les impressionnantes performances du développement économique et politique de la République de Chine sont une des raisons les plus convaincantes pour éliminer cette unique exception de l'ONU à l'universalité. Il y a 50 ans, Taiwan était une société pauvre et sous-développée. Cinquante ans plus tard, la République de Chine à Taiwan est devenue un pays riche et prospère avec un produit national brut par habitant d'environ 14 000 dollars, un commerce annuel de plus de 300 milliards de dollars et un produit national brut de 320 milliards de dollars.

Bien que la République de Chine soit seulement le cent trente-huitième plus grand pays au monde en termes de superficie et le quarante-sixième plus grand par sa population, elle est aujourd'hui la dix-septième plus grande économie du monde, la quinzième plus grande nation du point de vue commercial, le huitième plus grand investisseur, le quatrième plus grand détenteur de devises étrangères et le troisième plus grand exportateur de produits de la technologie de l'information.

En vertu de notre principe de l'universalité, nous ne saurions continuer d'exclure un pays connaissant une telle réussite. Le temps est venu d'ouvrir nos portes à la République de Chine à Taiwan.

La situation en Afghanistan demande une mesure immédiate de la part de l'ONU pour combler le vide du pouvoir créé par le départ du régime des Talibans de la

capitale, Kaboul. Nous devons nous assurer que la nouvelle administration est représentative de toutes les factions et nous devons en outre veiller à ce que la population qui souffre et qui a faim reçoive une assistance humanitaire immédiate pour assurer sa survie au cours des prochains mois d'hiver.

Enfin, je dois réaffirmer que nous sommes encouragés par les efforts entrepris par l'ONU pour oeuvrer en faveur d'une société qui garantit la sécurité et la dignité humaine pour tous dans le futur. L'avenir s'annonce bien si nous oeuvrons tous ensemble à l'amélioration de l'humanité. J'assure l'Assemblée que mon Premier Ministre, M. Ralph Gonsalves, ainsi que le Gouvernement et le peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines, sont pleinement attachés à appuyer l'ONU dans ces efforts, et puisse Dieu nous mettre tous sur cette voie.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rodolphe Adada, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie du Congo.

**M. Adada** (Congo): L'accident du vol 587 d'American Airlines d'il y a deux jours est venu encore une fois endeuiller cette ville de New York déjà durement éprouvée. Au nom de la délégation congolaise, je présente mes sincères condoléances aux familles des victimes.

Je voudrais tout d'abord vous adresser, Monsieur le Président, mes vives félicitations à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. Cette marque de confiance placée en vous est la reconnaissance par la communauté internationale de vos qualités de diplomate avisé, mais aussi un hommage rendu à votre pays, la République de Corée, pour le rôle déterminant qu'il joue dans le maintien de la paix et la sécurité dans le monde. Soyez assuré de la pleine coopération de la délégation congolaise.

À votre prédécesseur, M. Harri Holkeri, je voudrais exprimer notre gratitude pour la compétence et la dextérité avec lesquelles il a accompli sa mission.

Je saisis également cette occasion pour présenter à nouveau nos sincères félicitations à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour sa brillante réélection et aussi pour le prix Nobel de la paix, qui vient ainsi couronner son oeuvre personnelle et celle de notre Organisation.

Nous nous souvenons encore des images terrifiantes et insoutenables des attentats perpétrés aux États-Unis le 11 septembre 2001, des actes relevant de la pure barbarie qui nous amènent à condamner sans ambages ce terrorisme aveugle ainsi que toutes les autres formes de violence qui nécessitent d'être circonscrites et éradiquées. Dans le droit fil des engagements pris à l'issue du Sommet du Millénaire, il nous faut redoubler de vigilance et faire preuve de détermination dans la lutte contre ce mal qui, à tous égards, n'a pas sa place dans le monde d'aujourd'hui. Le Congo adhère pleinement à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU visant à renforcer l'efficacité de la réponse de la communauté internationale au terrorisme. Il s'agit particulièrement des résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Le continent africain, qui connaît depuis de longues années des situations de violence préjudiciables à son développement et à son insertion dans le monde actuel, s'est clairement prononcé contre des actes qui ne peuvent que le plonger davantage dans la misère et la pauvreté. C'est pourquoi, au moment où elle lance de nouvelles initiatives de sortie de crise et de développement, l'Afrique s'emploie à panser ses plaies, en faisant appel à des formes de médiation locales, régionales ou internationales. Cette démarche porte déjà quelques fruits.

Ainsi, s'agissant du conflit en République démocratique du Congo, qui préoccupe particulièrement mon pays, nous saluons les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka, qui permettent aujourd'hui à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) de passer à la phase III de son déploiement. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la réunion du Conseil de sécurité avec le Comité politique de l'Accord de Lusaka, qui vient de se tenir ici même. Nous invitons toutes les parties à continuer à faire preuve de bonne foi dans la mise en oeuvre des engagements pris, et nous plaçons nos espoirs dans la tenue effective du dialogue intercongolais prévue en Afrique du Sud.

Après des années de guerre et d'exploitation illégale de ses ressources, ce pays frère a besoin de retrouver la paix, l'unité nationale et la stabilité politique et de recouvrer pleinement sa souveraineté pour aspirer au bien-être et au progrès que permettent ses immenses potentialités. Pour sa part, mon pays qui entretient d'excellentes relations de bon voisinage avec

l'autre rive du fleuve Congo entend continuer à contribuer par toutes les voies possibles, à cette paix et à cette normalisation tant attendues.

C'est ici le lieu d'exprimer notre gratitude à M. Kofi Annan et, à travers lui, à son Représentant spécial, M. Namanga Ngongi, pour les actions menées dans le cadre de la MONUC.

En ce qui concerne le Burundi, nous rendons hommage au Président Nelson Mandela, dont la médiation a abouti à la formation d'un gouvernement d'union nationale auquel nous souhaitons tout le succès. Ce processus, qui devrait contribuer au retour d'une paix durable et de la stabilité dans ce pays, mérite tout l'appui de la communauté internationale.

En Angola, le recours systématique au terrorisme et aux autres actes de sabotage par l'UNITA, au mépris des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, doit nous amener à renforcer les sanctions contre cette organisation responsable de la poursuite de la guerre dans ce pays. Le Congo réaffirme sa solidarité à l'égard du peuple et du Gouvernement angolais, qui ne ménagent aucun effort pour restaurer la paix et reconstruire le pays. La communauté internationale doit apporter à l'Angola toute l'assistance nécessaire.

Au Proche-Orient, devant la persistance de la violence, il est urgent de revenir aux accords d'Oslo pour sortir de l'impasse actuelle. Nous exhortons les parties en conflit à faire preuve de dépassement, afin que soit rétabli le dialogue qui demeure l'unique voie pour la restauration d'une paix durable dans cette partie du monde trop longtemps troublée. Nous saluons donc les propos combien constructifs du Président des États-Unis d'Amérique, S. E. M. George W. Bush, sur la coexistence de deux États, Israël et la Palestine, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, comme le demandent les résolutions du Conseil de sécurité.

Toutes ces situations s'accompagnent souvent et presque systématiquement de déplacements massifs de populations, source de déstabilisation des pays voisins et d'aggravation des problèmes internes. C'est notamment le cas de mon pays, qui abrite à l'heure actuelle plus de 200 000 réfugiés, venus principalement de la République démocratique du Congo, d'Angola, du Rwanda, et, plus récemment, de la République centrafricaine. Il s'agit d'une situation fortement préoccupante dans un pays qui se relève péniblement de la guerre et qui, de ce fait, doit affronter de nombreux autres défis. Eu égard à la gravité de cette



situation, je réitère l'appel de mon gouvernement en faveur d'une assistance conséquente.

Après la signature, fin 1999, des accords de cessation des hostilités, les priorités fixées par le Président Denis Sassou Nguesso étaient la réconciliation nationale et la relance du processus démocratique, en vue de la reconstruction et du développement du Congo. Aujourd'hui, je puis affirmer que tous ces objectifs sont en voie d'être atteints.

Sur le plan politique, nous avons organisé à Brazzaville, du 14 mars au 17 avril 2001, le dialogue national sans exclusive sous les auspices du médiateur international, S. E. El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise, à qui nous renouvelons notre profonde gratitude. Ce dialogue a été sanctionné par la signature de la Convention pour la paix et la reconstruction du Congo, ainsi que par l'adoption de l'avant-projet de Constitution. Cet avant-projet de Constitution a été approuvé par le Conseil national de transition – notre Parlement de transition – le 2 septembre 2001, et sera soumis au référendum avant la fin de cette année. Prélude à l'organisation du référendum constitutionnel et des élections générales, le recensement administratif en vue de l'établissement des listes électorales vient de s'achever.

Je voudrais aussi mentionner ici les efforts déployés par le Gouvernement dans le cadre de la consolidation de la paix. Il s'agit notamment de la démobilisation de plus de 25 000 miliciens; du ramassage de 10 817 armes et munitions, dont 6 484 ont été déjà détruites avec l'appui technique de l'Organisation internationale pour les migrations; de l'assistance à la réinsertion fournie à 6 844 ex-miliciens, avec le concours de l'ONU, pour 2 190 microprojets; et du retour massif des personnes déplacées ainsi que des réfugiés dans leurs lieux de résidence habituels.

Enfin, la création d'un haut commissariat chargé de la réinsertion des ex-combattants, la mise en place du Comité de suivi de la convention de la paix et de la reconstruction du Congo et du Comité national de lutte contre la pauvreté s'inscrivent dans cette dynamique de consolidation de la paix.

Nos travaux resteront longtemps encore marqués par le douloureux contexte dans lequel ils se sont déroulés, celui des attentats terroristes. À juste titre, de façon unanime et résolue nous venons de nous engager

à lutter contre ce fléau. Mais cette lutte implique que soit éradiqué tout ce qui pourrait servir de prétexte à des actes de destruction aveugle. Diminuer les tensions dans le monde, c'est aussi agir sur les situations pouvant servir de terreau au terrorisme. Car, faut-il le rappeler, une crise apparemment locale, donc géographiquement circonscrite, peut avoir des répercussions lointaines, voire mondiales. La mondialisation, dans ce contexte, ne doit pas être perçue uniquement en termes d'échanges économiques et commerciaux. Il s'agit, en réalité, de l'existence quotidienne des individus, des peuples et des nations, une existence étroitement liée aujourd'hui à celle des autres du fait de l'éclatement des frontières.

Le 11 septembre vient de nous rappeler douloureusement que notre monde est un dans sa blessure. Agissons de sorte qu'il le devienne également dans la quête du mieux-être. Voilà pourquoi il importe de réduire sans plus tarder le gouffre qui sépare les plus pauvres d'entre nous des plus riches.

Les tensions socioéconomiques observées à travers le monde résultent également de l'extrême pauvreté des pays en développement. Plus d'un milliard d'hommes et de femmes sont victimes de la malnutrition et ne bénéficient ni de l'eau potable, ni du moindre service de santé. À moins d'une accélération de la croissance, la pauvreté va continuer à s'accroître. Une mobilisation générale s'impose donc à nous tous en vue de la mise en oeuvre urgente des stratégies adoptées ici même, notamment lors du Sommet du Millénaire.

C'est l'occasion de saluer la récente initiative de l'ONU sur la création d'un Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et de réitérer le voeu de voir les pays en développement accéder à moindre coût aux nouvelles thérapies.

S'agissant de la situation économique particulière de l'Afrique, le Congo attend de la présente session l'appui de la communauté internationale au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Ainsi que l'Assemblée le sait, ce Nouveau Partenariat, qui intègre parfaitement les préoccupations de la nouvelle Union africaine en matière de développement et d'intégration économique, est la réponse qu'unanimement l'Afrique entend apporter au défi de la mondialisation.

C'est aussi ici le lieu de jeter un regard nouveau sur l'instrument essentiel de ce combat global :

l'Organisation des Nations Unies. Les conférences et sessions extraordinaires organisées par l'ONU cette année – sur les pays les moins avancés, le sida, l'habitat, le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le racisme, et bien d'autres questions – prouvent une fois de plus que notre Organisation reste cet outil indispensable et irremplaçable au service de l'humanité. C'est aussi dans ce cadre que la lutte contre le terrorisme devra se placer.

Ainsi que nous l'avons affirmé l'an dernier lors du Sommet du Millénaire, il nous faut, plus résolument et plus méthodiquement, trouver des solutions à toutes ces préoccupations en nous appuyant sur l'ONU. C'est pourquoi, pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement de mon pays à l'ONU, qui doit demeurer le lieu privilégié de la concertation internationale, du dialogue entre les civilisations, du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du règlement pacifique des conflits ainsi que de la coopération économique internationale au service de tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Tchad, S. E. M. Mahamat Saleh Annadif.

**M. Annadif** (Tchad) : Le Gouvernement et le peuple tchadiens sont profondément choqués et attristés par les horribles attentats perpétrés contre les États-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001 à New York et à Washington. C'est l'occasion pour moi de renouveler les sincères condoléances du Gouvernement tchadien aux dirigeants de ce pays ami et aux familles des victimes innocentes.

Ces attentats d'une extrême barbarie montrent combien il est urgent que la communauté internationale aille au delà des intentions exprimées dans les différents accords sur le terrorisme et s'entende sur la mise en oeuvre d'un véritable plan d'action commun pour enrayer totalement le terrorisme et épargner notre monde des souffrances auxquelles il est soumis du fait des extrémismes et fanatismes sous toutes leurs formes. Il va de l'avenir de l'humanité dans toutes ses composantes – juive, musulmane, chrétienne et autres – d'oeuvrer ensemble pour préserver la paix et la compréhension entre les peuples

La République du Tchad, tout en soulignant de la manière la plus ferme que rien ne peut justifier le terrorisme, voudrait néanmoins partager avec

l'Assemblée quelques réflexions que lui inspire la situation grave que traverse le monde.

Les bases du terrorisme se trouvent sur tous les continents, et la lutte contre ce fléau concerne toutes les communautés religieuses. C'est pourquoi il faudrait dénoncer l'amalgame que l'on fait entre terrorisme et une religion donnée. Tout comme il est inadmissible que certains médias perpétuent cet amalgame dans l'opinion mondiale, suscitant en son sein la haine et l'exclusion. La lutte contre le terrorisme doit être, en conséquence, universelle et multidimensionnelle. Elle doit faire l'objet d'une réelle coopération entre tous les États épris de paix et de justice, et ce, dans le cadre international le plus indiqué, à savoir celui de l'Organisation des Nations Unies.

Cette lutte à l'échelle mondiale ne doit pas être nécessairement militaire pour être efficace. Il faut qu'elle s'accompagne de mesures économiques pour enrayer la misère et les injustices qui sévissent dans notre monde. Il faut également agir sur le plan politique et diplomatique pour régler les situations de crise et aussi identifier, juger et punir les vrais coupables des actes terroristes et leurs complices.

Au lendemain du Sommet du Millénaire et de la Conférence de Durban sur le racisme, et à la veille de la Conférence internationale sur le financement du développement, prévue pour 2002, on ne peut hélas s'empêcher de dénoncer une fois encore les injustices, la misère et les souffrances qu'endure l'écrasante majorité des populations du monde. Au cours de nos multiples rencontres internationales, nous n'avons cessé de dire que le monde a besoin de plus de solidarité, que les pays nantis doivent accroître leurs efforts financiers pour contribuer au développement économique et social des peuples démunis. En disant cela, nous ne réclamions pas l'aumône, mais la satisfaction d'un droit légitime au développement pour ces peuples. La réalité est hélas en deçà de nos espérances.

La misère ne cesse de s'accroître dans le monde, et l'avenir des pauvres de notre planète est hypothéqué par le sort réservé à leurs enfants qui, par centaines de millions travaillent dans des conditions inhumaines pour survivre, et sont livrés à leur triste sort dans les rues, à la violence, à la drogue et à la prostitution, avec pour corollaire le sida. La situation est d'autant plus scandaleuse qu'au moment où on promet de la réduire ou de l'effacer, la dette des pays pauvres continue à

s'accroître et son fardeau entrave leur croissance économique, tandis que certains spéculateurs boursiers peuvent mobiliser en une seule opération boursière des dizaines de milliards de dollars, voire 10 et même 20 fois plus que les généreuses remises de dettes de ces dernières années.

Notre monde peut-il continuer à proclamer le respect des droits de l'homme tout en laissant faire tous ceux qui, du Nord ou du Sud, tirent tous les profits du système mondial qui génère cette misère et toutes les injustices accentuées par la mondialisation? Quelles significations ont les droits de l'homme pour des peuples qui n'accèdent même pas au droit élémentaire à se nourrir? Faut-il alors continuer à rêver d'un monde meilleur lorsque l'on sait que les pays riches continuent à réduire leur aide au développement?

Aussi pour nous est-il inconcevable de vouloir lutter contre le terrorisme sans l'instauration d'une véritable solidarité des pays nantis à l'égard des plus démunis. Oui, dans ce monde trouble qui fait courir à la communauté internationale le risque d'un conflit majeur, il ne serait pas superflu de renouveler encore nos vœux pour l'émergence d'une véritable solidarité entre les peuples et les nations par le biais d'une saine coopération mutuellement avantageuse afin de réparer ces injustices, qui sont le terreau principal du terrorisme. Nous disons bien, le terreau principal du terrorisme.

Pour faire face à tous les défis de ce monde difficile, mon pays, le Tchad, sait qu'il doit d'abord compter sur ses propres capacités afin d'occuper la place qui lui revient dans la vie internationale et apporter sa modeste contribution à l'édification d'un monde meilleur. C'est cela, le sens de la lutte sans merci menée par le Président Idriss Deby depuis le 1er décembre 1990 pour asseoir une démocratie pluraliste au Tchad, gage d'un développement durable dans la paix et la stabilité.

S'agissant de cette démocratie pluraliste, je voudrais dire que mon pays vient de franchir une étape décisive dans son enracinement, matérialisée par l'élection présidentielle du 20 mai dernier. Cette élection, la deuxième du genre dans l'histoire du Tchad, a mis en compétition sept candidats et a débouché sur la victoire de M. Idriss Deby, Président sortant, pour un nouveau mandat de 5 ans. Elle s'est déroulée dans la plus totale transparence, comme l'ont attesté des observateurs nationaux et internationaux. En

outre, le Gouvernement tchadien accorde une grande importance à l'organisation en 2002 des élections législatives avec le concours de la communauté internationale.

Au plan économique, le Tchad a arrêté depuis 1995 une stratégie de relance destinée à jeter les bases d'un développement économique et social durable. Des réformes profondes avaient été engagées visant, d'une part, à assainir et à stabiliser les finances publiques, et, d'autre part, à corriger les déséquilibres extérieurs et à amorcer une croissance durable. Autant d'actions qui exigent une véritable politique de lutte contre la pauvreté, pour laquelle le Tchad, par ma voix, renouvelle sa gratitude à la communauté internationale de lui avoir apporté son appui, notamment lors de la quatrième table ronde de Genève, en 1998, sur le développement du Tchad, ainsi que lors des réunions sectorielles et de la réunion à mi-parcours de l'an 2000.

En outre, à l'issue de longues discussions passionnantes, engagées autour de lui, le projet pétrolier est bouclé, et sa réalisation est en bonne voie. Le Tchad fonde aujourd'hui un grand espoir sur ses effets induits, et compte intégrer ses ressources pour le financement de sa stratégie de réduction de la pauvreté. À cet égard, on peut rappeler que c'est la première fois dans l'histoire de l'exploitation pétrolière, qu'une législation est prise pour garantir la transparence dans la gestion des revenus, mais aussi pour réserver une partie au profit des collectivités territoriales de la région productrice, et des générations futures.

Parallèlement à ces efforts intérieurs, le Tchad continuera d'oeuvrer sans relâche pour l'intégration sous-régionale et régionale en Afrique, car les défis auxquels notre monde actuel est confronté obligent les nations, quelles qu'elles soient, d'unir leurs moyens et leurs efforts dans de vastes ensembles économiques, monétaires et culturels. Même si la conjoncture internationale devient favorable et que les pays les plus industrialisés sont prêts à écouter l'Afrique, il appartient selon nous au premier chef aux Africains de construire leur continent.

Le lancement en juillet 2001 à Lusaka du processus de mise en oeuvre des organes de l'Union africaine ouvre des perspectives encourageantes pour la réalisation des aspirations légitimes des peuples africains à la paix, à la sécurité, au bien-être dans un monde beaucoup plus juste. Car les peuples africains sont convaincus que seule une véritable union peut

rendre l'Afrique à même de relever les défis et sortir des situations de marasme économique et de violence qui la caractérisent.

Les guerres civiles et les violences de toutes sortes, nourries de l'injustice et de la misère, sont partout dans le monde et sur tous les continents. Leur multiplication et extension sont très préoccupantes, d'autant qu'elles sont alimentées et attisées par certains pays qui mettent leurs propres intérêts au-dessus de la paix et de la stabilité des nations. Que dire en effet des réticences de certains pays à participer activement ou moralement aux opérations de prévention, gestion et règlement des conflits ou de maintien de la paix? Il est, à notre avis, inconcevable également de vouloir lutter contre le terrorisme et de laisser les crises persister pour l'alimenter.

Je voudrais, au sujet de ces crises, évoquer quelques situations de conflit qui intéressent particulièrement mon pays le Tchad.

L'Afrique centrale, devenue ces dernières années un théâtre de tensions politiques et tribales, a fini par prendre conscience de sa situation sur l'échiquier international. Elle s'est par conséquent résolument engagée sur sa propre voie, garantissant la création de meilleures conditions de sa sécurité. Il faut, à cet égard, louer les efforts des médiateurs internationaux et des hommes d'État d'Afrique qui, par leurs apports personnels, ont efficacement contribué à éteindre plusieurs foyers de tension dans cette partie du continent.

Néanmoins, si l'on peut se réjouir du retour de la paix au Congo-Brazzaville, ce n'est pas encore le cas en République démocratique du Congo, où malheureusement la guerre continue à faire encore des victimes innocentes. Nous espérons que le dialogue intercongolais entamé à Addis-Abeba aboutira à un règlement pacifique de ce conflit fratricide, qui n'a que trop duré.

Certes, nous nous sommes également réjouis de la stabilisation de la situation en République centrafricaine, mais les derniers événements nous ont montré la fragilité de la situation. À ce sujet, le Tchad réaffirme, par ma voix, qu'il ne tolérera aucune déstabilisation de ce pays frère à partir de ses frontières, et apportera toujours sa contribution pour favoriser l'entente et la concorde entre les frères centrafricains. Il appelle également la communauté

internationale à aider ce pays voisin à retrouver une paix définitive.

Au Burundi, bien qu'il existe encore des affrontements armés, nous nous félicitons de la mise en place d'un gouvernement d'union, et saluons le rôle de facilitateur tenu inlassablement par le Président Nelson Mandela pour que le processus de négociations entamé aboutisse à la paix et à la concorde nationales dans ce pays.

En Angola, le Gouvernement de la République du Tchad réitère son appui au Gouvernement légitime en vue de parvenir à la paix et à la sécurité.

En Afrique de l'Ouest, l'accord de désarmement volontaire signé sous l'égide de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone a donné des résultats concluants et constitue à l'heure actuelle la seule voie de sortie de crise en Sierra Leone. Nous encourageons la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à continuer à s'investir pour ramener la paix définitive dans cette sous-région.

Quant à la corne de l'Afrique, le Tchad encourage toute initiative des parties belligérantes visant à la réconciliation nationale en Somalie, réconciliation née des accords d'Arta.

De même, le Gouvernement tchadien se félicite du respect du cessez-le-feu observé entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et exhorte les deux pays frères à consolider la paix au niveau de leurs frontières respectives. Quant à l'embargo contre la Libye, le Tchad appuie sans réserve sa levée immédiate, totale et sans condition, car il pénalise injustement le peuple libyen frère.

Au Moyen-Orient, il est temps que la tragédie du peuple palestinien, qui dure depuis plus d'un demi-siècle, connaisse une issue pacifique, juste et durable. Aussi est-il plus que jamais urgent et nécessaire que des pressions de toutes sortes soient exercées sur l'État d'Israël afin qu'il exécute les termes des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité concernant la question palestinienne, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Il y va de la crédibilité de la communauté internationale que les Palestiniens entrent dans tous leurs droits, y compris le droit à un État indépendant et souverain.

S'agissant de cette autre injustice qui caractérise le monde, à savoir l'embargo inhumain imposé à l'Iraq, mon gouvernement demande sa levée immédiate et sans condition, car il n'a plus de justification. Quant à

l'injustice commise par notre Organisation à l'endroit de la République de Chine à Taiwan, le moment est venu de la réparer pour permettre à ce pays, dont le poids humain, économique et politique est incontestable, d'occuper la place légitime qui lui revient dans le concert des nations, à savoir à l'ONU, à l'exemple de son admission récente à l'Organisation mondiale du commerce dont nous nous félicitons.

En cette occasion solennelle, comment ne pas évoquer également une autre situation d'injustice et non démocratique qui caractérise les structures de notre Organisation. À cet égard, je voudrais rappeler avec force que le Tchad reste attaché à la position commune africaine concernant la restructuration de l'ONU, y compris l'élargissement et la réforme du Conseil de sécurité, en vue d'y assurer une représentation équitable de toutes les régions du monde.

Monsieur le Président, avant de terminer mon propos, permettez-moi de vous prier de bien vouloir recevoir toutes les félicitations de la délégation tchadienne pour votre brillante élection à la tête de la cinquante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que vos qualités humaines et professionnelles sont autant de gages de succès pour la conduite de nos travaux.

Qu'il me soit permis d'exprimer également les sincères remerciements de ma délégation à votre prédécesseur, M. Harri Holkeri, pour le tact et la sagesse avec lesquels il a dirigé les travaux de la précédente session.

Je voudrais, enfin, adresser toutes les félicitations de la République du Tchad au frère Kofi Annan, Secrétaire général de notre Organisation, pour la confiance renouvelée que la communauté internationale vient de placer en lui pour un second mandat et également pour le prix Nobel de la paix qui lui a été décerné en même temps qu'à l'ONU. Le dévouement de notre Secrétaire général à la cause de la paix, du progrès et du développement n'est plus à démontrer. Nous voudrions, par conséquent, l'assurer de l'appui et de l'encouragement du Gouvernement de la République du Tchad tout au long de son nouveau mandat.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Naji Sabri, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq.

**M. Sabri** (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à cette importante session. Nous sommes tout à fait convaincus que vous conduirez ses travaux vers un succès total. Je suis également heureux de pouvoir féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de sa réélection pour un deuxième mandat.

La présente session de l'Assemblée générale revêt une importance particulière car elle se tient à un moment où la communauté internationale connaît des problèmes de plus en plus graves. La détérioration du climat politique et économique international a atteint des proportions inquiétantes et menace le cœur même de la sécurité individuelle et collective des États Membres et l'avenir de l'humanité tout entière.

L'instabilité des relations internationales s'est exacerbée en raison d'une gestion unilatérale des affaires internationales sur la base du recours à la force brutale. On a vu proliférer des phénomènes tels que le recours unilatéral à la force, les violations du droit international et de la Charte des Nations Unies, le chantage politique, les blocus et la violation du droit des peuples de déterminer leurs propres choix politiques, économiques et sociaux. La souffrance des peuples des pays en développement s'est exacerbée en raison de l'absence de développement économique et social et des tendances très répandues parmi les nations riches d'imposer leur hégémonie économique et leurs blocus techniques et scientifiques sous le couvert de la mondialisation. De plus en plus de tentatives sont faites pour imposer certaines cultures aux peuples du monde, en manifestant du mépris pour leurs convictions et croyances religieuses et leurs choix politiques et sociaux, et en prêchant l'affrontement entre les civilisations et le lancement de nouvelles croisades.

C'est dans ces circonstances que les événements du 11 septembre se sont produits aux États-Unis avec toutes les victimes qu'ils ont faites et toutes les souffrances qu'ils ont causées. Nous avons offert nos sincères condoléances au peuple américain et aux familles des victimes innocentes de ces événements mais, en même temps, l'Iraq a exprimé l'espoir que les États-Unis feraient face à ces événements dans un esprit de sagesse et de responsabilité en entreprenant un examen global de leurs politiques vis-à-vis des autres peuples et États en vue de trouver des moyens d'assurer la sécurité, la stabilité et la paix pour le

peuple des États-Unis et pour tous les peuples du monde.

Toutefois, les États-Unis ont une fois de plus eu recours à la logique de la force brutale; d'où leur agression contre l'Afghanistan. Ensuite il y a eu l'emploi de matières biologiques lors d'opérations subversives, dont la source, selon les autorités américaines, se trouve très probablement aux États-Unis. Tout cela s'est accompagné de campagnes dans les médias occidentaux ayant pour but de susciter des sentiments de rancœur, de haine et de chauvinisme et d'attiser les flammes de la guerre et de l'agression dans le monde. Ceci confirme que l'ordre international actuel est extrêmement fragile et que les feux de n'importe quel incendie pourraient se propager dans le monde entier. En fait, pour vaste qu'il soit, le monde pourrait être incendié par une seule étincelle venant de l'Occident. Le monde doit se sauver de l'abîme vers lequel le poussent des politiques qui ont leur origine dans l'orgueil, l'arrogance, l'injustice et l'agression. Le monde a besoin d'une justice fondée sur l'équité; il ne doit pas recourir à la force pour asseoir la puissance et les privilèges de certains. Percevant les dangers auxquels notre monde est exposé, notre dirigeant, le Président Saddam Hussein de la République d'Iraq a demandé que l'on agisse avec sagesse et bon sens pour épargner à l'humanité les fléaux de la vengeance, de la guerre, de la rancœur et de la haine. Le 29 octobre 2001, il a lancé une initiative dans laquelle il a demandé au monde de coopérer, sur la base d'une convention mondiale, afin de se débarrasser du fardeau et des dangers que représentent les armes de destruction massive, à commencer par l'arsenal considérable de ces armes stockées essentiellement aux États-Unis et en deuxième lieu dans l'entité sioniste. Dans son initiative, le Président Saddam Hussein a souligné que :

« Lorsqu'ils commenceront à se débarrasser de leurs armes de destruction massive et que le reste du monde suivra leur exemple, les États-Unis trouveront la voie de la sagesse. Le monde les traitera avec respect et amour lorsqu'il aura senti le respect et l'amour qu'ils auront manifesté à son égard. Le monde, y compris les États-Unis, connaîtra à ce moment-là la paix, plutôt que de se retrouver au bord de l'abîme. »

Du haut de cette tribune nous demandons que la raison, la sagesse et la primauté du droit l'emportent sur l'impétuosité, la témérité et la loi du plus fort. Nous

insistons sur l'importance qu'il y a d'agir dans un effort objectif et global afin de débarrasser le monde de toutes les armes de destruction massive et afin de mettre en place un ordre international juste et équitable où tous pourront jouir de la paix, de la sécurité et de la prospérité. À l'évidence, les théories discriminatoires actuelles en matière de non-prolifération et l'état d'esprit qui consiste à établir une distinction entre la possession sûre et non sûre d'armes de destruction massive représentent des démarches qui n'aboutiront pas à une réduction des risques pour le monde, mais exactement à son contraire.

L'Iraq a souffert et continue de souffrir des actes d'agression et de terrorisme. Ses dirigeants, ses responsables et ses ressortissants ont fait l'objet de nombreux attentats terroristes contre leurs vies. Les villes et les villages de l'Iraq ont été la cible de nombreux actes de terrorisme commis par des agents terroristes infiltrés qui ont franchi la frontière, et qui sont parrainés, entraînés, financés et armés dans le contexte du terrorisme d'État.

Le réacteur nucléaire iraquien qui était consacré à des utilisations pacifiques a été la cible d'une attaque terroriste lancée par des avions de guerre de l'entité sioniste en 1981. Les villes et les villages de l'Iraq, ainsi que ses infrastructures économiques, scientifiques et culturelles ont été systématiquement ciblées et détruites au cours de l'agression lancée par les États-Unis, le Royaume-Uni et leurs alliés en 1991 et lors des cinq attaques de grande envergure qui ont suivi en 1993, 1996, 1998 et 2001. Qui plus est, depuis 11 ans déjà, l'Iraq souffre des sanctions globales qui l'empêchent de satisfaire les besoins essentiels de sa population, et qui jusqu'à présent ont causé la mort de 1,6 million de personnes parmi la population civile, dont la majorité sont des enfants et des personnes âgées. Tant l'agression que les sanctions globales constituent un terrorisme d'État systématique contre un peuple tout entier.

Les agressions quotidiennes lancées par les avions américains et britanniques contre des villes et des villages irakiens dans les zones dites d'exclusion aérienne imposées par ces deux États sur la base d'une décision unilatérale et illégale prise en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international constituent également du terrorisme d'État. Nous devons aussi signaler les explosions qui se sont produites dans certaines zones frontalières de l'Iraq et qui sont l'oeuvre d'éléments mercenaires

infiltrés, qui sont financés, armés et abrités par certains États, y compris les États-Unis, qui dépensent ouvertement des dizaines de millions de dollars pour financer les activités de bandes de mercenaires qui sont chargées de procéder à des opérations terroristes en Iraq au titre de la soi-disant loi pour la libération de l'Iraq. Le terme de « terrorisme » s'applique aussi à l'utilisation en 1991 par les États-Unis et le Royaume-Uni de plus de 300 tonnes de munitions à l'uranium appauvri à l'encontre du peuple iraquien. L'accroissement de la radioactivité qui en a découlé a provoqué une augmentation des difformités embryonnaires, une multiplication par 10 des cas de cancer et une pollution de l'environnement de la région qui affectera de nombreuses générations futures.

Tous ces actes ainsi que d'autres actes qui violent les principes du droit international sont des actes de terrorisme. Face à ces actes de terrorisme et d'agression, l'Iraq a consenti des sacrifices considérables afin de défendre sa souveraineté, son indépendance, sa dignité et ses convictions nationales. Le peuple courageux de l'Iraq est aujourd'hui plus déterminé que jamais. Il est fier et chérit sa direction nationale, tenant ferme à sa souveraineté, sa dignité et ses intérêts nationaux et régionaux, défendant son indépendance et ses choix politiques et défie toutes les intentions malfaisantes qui sont à la base de l'agression et des actes de terrorisme qui sont dirigés contre lui.

Le fait que l'Iraq soit victime du terrorisme international a eu pour effet qu'il a compté parmi les premiers à demander qu'on lutte contre le terrorisme. La législation nationale iraquienne a prévu des peines plus sévères pour les actes de terrorisme. L'Iraq a signé et ratifié la plupart des conventions internationales en vigueur dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. L'Iraq estime qu'afin de lutter contre le terrorisme international, y compris le terrorisme d'État, il est nécessaire d'entreprendre, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, un effort international pour parvenir à une définition convenue du terme de terrorisme et pour s'entendre sur les moyens permettant de le combattre, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

L'Iraq est prêt à participer activement aux efforts internationaux visant à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, qu'il soit perpétré par des individus, des groupes ou des États. Ici, il est nécessaire d'insister sur le droit inaliénable de tous les peuples de défendre leur

souveraineté, leur indépendance et leur intégrité territoriale, ainsi que de lutter contre toutes les formes de terrorisme, y compris l'occupation étrangère, l'hégémonie colonialiste et l'agression sous toutes ses formes militaires et économiques, l'ingérence dans les affaires intérieures des États et l'instigation et le financement de conflits ethniques et religieux parmi les peuples du monde. Tous ces droits sont consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans le droit international.

Lorsqu'on examine la question de la réforme des relations internationales précaires qui existent aujourd'hui, il faut signaler la nécessité de réformer les mécanismes internationaux et, au premier chef, le Conseil de sécurité, à qui les États Membres de l'ONU ont confié la principale responsabilité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les pratiques du Conseil de sécurité, en particulier au cours des 11 dernières années, ont clairement indiqué que le Conseil ne s'acquitte plus du rôle qui lui est assigné par la Charte; il est devenu un instrument chargé d'appliquer les politiques d'un seul État; et il représente aujourd'hui un exemple flagrant du principe de deux poids, deux mesures. Il suffit de mentionner, et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, le fait que les sanctions globales imposées par le Conseil à l'encontre de l'Iraq constituent une violation flagrante de la Charte et du mandat du Conseil. Ce fait a été reconnu par l'Organisation des Nations Unies elle-même, comme l'indique un rapport intitulé « Le droit à l'alimentation », soumis avec une note du Secrétaire général en date du 23 juillet 2001, où le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur le droit à l'alimentation dit :

« Il ne fait guère de doute qu'en soumettant la population iraquienne à un embargo économique rigoureux depuis 1991, l'ONU contrevient de façon flagrante à l'obligation de respecter le droit à l'alimentation de la population iraquienne. »  
(A/56/210, par. 56)

De même, l'expert de la Sous-Commission pour la promotion et la protection des droits de l'homme a dit ce qui suit sur la question dans un document daté du 21 juin 2000 :

« Le régime des sanctions contre l'Iraq est incontestablement illégal au regard du droit international humanitaire et des normes relatives aux droits de l'homme en vigueur. Certains

iraient jusqu'à formuler à ce sujet l'accusation de génocide. » (*E/CN.4/Sub. 2/2000/33, par. 71*)

C'est pourquoi nous demandons une réforme globale du Conseil de sécurité qui aboutira à l'augmentation du nombre de ses membres et à la réforme de ses méthodes de travail en faisant particulièrement référence au processus de prise de décisions, afin d'assurer le plein respect par le Conseil des buts et principes de la Charte et du principe de la démocratie dans les relations internationales.

Il est également devenu nécessaire d'établir un mécanisme permettant de procéder à une révision judiciaire et de prendre une décision sur la légalité et la constitutionnalité des résolutions du Conseil de sécurité afin de veiller à ce que ces résolutions soient compatibles avec les objectifs et principes de la Charte des Nations Unies et avec le droit international. Nous estimons que les États Membres devraient pouvoir avoir recours à la Cour internationale de Justice pour interjeter appel des résolutions du Conseil de sécurité lorsque les États pensent que celles-ci portent atteinte aux principes de la Charte et du droit international.

Ainsi nous devrions pouvoir corriger cette déviance flagrante de toutes les normes démocratiques, judiciaires et juridiques et des principes compris dans les travaux et les mandats du Conseil de sécurité.

En attendant la réalisation du processus de réforme de Conseil de sécurité et afin de s'assurer que celui-ci s'acquitte de son rôle conformément à la Charte, les États Membres de l'ONU devraient revoir l'autorisation qu'ils ont accordée au Conseil d'agir en leur nom dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, étant donné que le Conseil a abusé de cette autorisation. À cet égard, il n'existe pas d'exemple plus évident que celui des sanctions globales imposées contre l'Iraq. Aucun État capable d'apprécier justement les choses ne devrait pouvoir demeurer un simple spectateur en constatant que l'autorisation qu'il a accordée a été employée pour anéantir la population iraquienne.

Tous les États ont l'obligation morale et juridique de respecter le droit international et la Charte des Nations Unies en déclarant qu'ils ne sont pas parties à ce crime et qu'ils n'ont pas autorisé le Conseil de sécurité à tuer les enfants iraqiens en leur nom. Les sanctions globales imposées contre l'Iraq ont infligé un dommage énorme aux intérêts d'un grand nombre de pays dans le monde, et ces pays sont invités à mettre

fin à ces actes illégaux et à rétablir leurs relations commerciales avec l'Iraq en application de l'Article 50 de la Charte.

Le terrorisme organisé auquel le peuple de Palestine est soumis par l'entité sioniste, fondateur et principale source du terrorisme, est illustré par les bombardements des villes, des villages, des camps et des lieux de culte islamiques et chrétiens, ainsi que par des assassinats politiques, l'imposition de châtiments collectifs, l'occupation de lieux saints musulmans, l'emploi de munitions à l'uranium appauvri et de gaz toxiques, la démolition de fermes par les bulldozers et la confiscation de terres.

Ce terrorisme organisé exige que la communauté internationale réagisse à la mesure de la gravité de ces pratiques de génocide contre tout un peuple. De même, la destruction systématique infligée au peuple afghan par la machine de guerre américaine constitue un emploi unilatéral de la force qui est illégal et devrait prendre fin. J'aimerais rappeler le rapport annuel de 1999 du Secrétaire général concernant les travaux de l'Organisation dans lequel il a déclaré :

« des mesures de coercition qui sont prises sans l'autorisation du Conseil de sécurité portent atteinte à l'existence même du système de sécurité internationale fondé sur la Charte des Nations Unies ». (*A/54/I, par. 66*)

Nous exigeons que l'ingérence dans les affaires internes de l'Afghanistan prenne fin. Le peuple afghan devrait être capable de faire ses propres choix politiques conformément à ses intérêts nationaux et sans ingérence extérieure, quel qu'en soit le prétexte.

L'Organisation des Nations Unies a été créée dans le but d'établir la sécurité, la paix et la stabilité pour que le progrès économique et social de tous les peuples puisse être encouragé par un certain nombre de moyens, notamment l'absence de guerres et de conflits. Mais les deux tiers de la population mondiale souffrent aujourd'hui du sous-développement et vivent dans la misère alors qu'un petit nombre vivent dans la prospérité. Il convient donc de réactiver le rôle de l'Organisation des Nations Unies à la recherche d'une politique économique internationale équilibrée, qui conduise à une plus grande égalité entre les peuples et les États, réduise l'intensité des conflits politiques et des sentiments de frustration, engage tous les partenaires dans l'édification de l'économie mondiale, promeuve les droits de l'homme et les libertés



fondamentales et assure une vie meilleure à tous les peuples.

Les efforts déployés pour réformer l'environnement politique international ne seront couronnés de succès que s'ils vont de pair avec des efforts pour réformer l'environnement économique, aux fins de garantir la prospérité de toute l'humanité. Nous devons nous souvenir que les vastes ressources dont le Dieu tout puissant a doté notre planète Terre sont suffisantes pour permettre à tous de jouir de la prospérité, de la sécurité et de la stabilité. Nous devons nous convaincre que tous les êtres humains ont la même valeur et nous devons travailler à mettre un terme aux politiques et aux actions qui portent atteinte à cette vérité et perturbent les relations internationales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Farouk Al-Shara, Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne.

**M. Al-Shara** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un grand plaisir que de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session. Nous sommes convaincus que les postes que vous avez occupés dans votre pays et que le respect dont vous jouissez faciliteront votre tâche pour mener à bien les délibérations de cette session de l'Assemblée générale et atteindre les objectifs souhaités.

J'aimerais également remercier votre prédécesseur, M. Harri Holkeri, pour les efforts qu'il a déployés en tant que président des travaux de la session précédente afin que celle-ci soit couronnée de succès. Je voudrais également féliciter M. Kofi Annan à l'occasion de sa réélection pour un deuxième mandat à la fonction de Secrétaire général de notre Organisation internationale. Je le félicite également d'avoir reçu le prix Nobel de la paix, de même que l'Organisation. Je voudrais l'assurer que notre coopération se poursuivra afin de consolider le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans de nombreux domaines.

La conjoncture internationale et régionale qui règne depuis les événements de septembre dernier jettent une ombre sur nos travaux. Le nouvel ordre mondial dont la naissance avait été annoncée lors de la désintégration de l'Union soviétique et lors de la guerre du Golfe a vite déraillé en raison de l'absence de dialogue ou du manque de volonté d'engager un dialogue pour éliminer les rapports d'hostilité dans le monde, du refus d'appliquer des normes égales dans les

relations internationales pour résoudre les conflits régionaux et du fait de la méthode suivie de gestion quotidienne des crises, laquelle n'aborde que les problèmes superficiels au lieu d'examiner les causes profondes et de les traiter conformément aux critères de justice, de légitimité internationale et de solidarité humaine.

Le monde a assisté incrédule aux terribles attaques contre Washington et New York. En Syrie et dans le monde arabe, nous n'avons pas hésité à dénoncer ces attaques et à les condamner dans les termes les plus fermes possible. À la suite de ces attaques, nous avons également demandé une coopération internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour extirper le terrorisme sous toutes ses formes. De même, nous avons demandé qu'on parvienne à un accord sur des mesures pour définir le terrorisme, dans un effort pour garantir l'efficacité de la lutte contre le terrorisme et pour traiter ses causes profondes.

Le phénomène du terrorisme n'est pas limité à une société, une culture ou une religion en particulier. Il est apparu, et se manifeste toujours, dans de nombreux pays; il est composé de nombreux groupes dont les demandes, les convictions et les buts diffèrent. Voilà pourquoi c'est une injustice flagrante et totalement irréaliste de lier le terrorisme aux Arabes et aux musulmans. Il suffit de mentionner, par exemple, un certain nombre d'organisations terroristes tristement célèbres telles que la bande Baader-Meinhoff en Allemagne, les Brigades rouges en Italie et au Japon, et ce qui s'est produit en Irlande du Nord et en Espagne, sans parler des différentes organisations extrémistes aux États-Unis d'Amérique.

Ceux qui lient les actes terroristes à l'islam ignorent le fait que l'islam respecte toutes les religions monothéistes, appelle à la tolérance parmi ses adeptes et interdit le meurtre d'innocents ou les actes d'agression contre leurs biens. Mais la question urgente est maintenant de savoir comment ôter de l'esprit des Américains ce sentiment de haine à l'égard des Arabes et des musulmans, sentiments encouragés par des dizaines de milliers de publications, d'articles et de films ces 50 dernières années.

Des responsables, au plus haut niveau du Gouvernement américain et des pays européens, ont mis en garde contre le fait de lier le terrorisme aux Arabes et aux musulmans et ont rendu publiques des

déclarations positives. Mais malheureusement, ces déclarations, malgré leur importance, ne sauraient effacer la longue histoire de diffamation contenue dans des livres et des films qui ont déformé l'image des Arabes et qui demeurent en circulation. En outre, nous avons récemment entendu dire que de nouveaux films sont en tournage, et des livres en cours de publication, qui suscitent des sentiments de haine et lient le terrorisme aux Arabes et aux musulmans, manipulant ainsi les événements tragiques du 11 septembre.

La Syrie a toujours souligné la nécessité de travailler à tous les niveaux pour combattre le terrorisme international sous toutes ses formes et d'une manière qui soit en harmonie avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies. La Syrie a été le premier pays à demander, en 1985, la convocation d'une conférence internationale sous les auspices de l'ONU pour définir le terrorisme et le différencier de la lutte des peuples pour leur libération nationale. En réponse à une demande de la Syrie, un point a été ajouté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, soulignant l'importance d'identifier les causes profondes du terrorisme et de prendre les mesures appropriées pour le prévenir, le combattre et traiter ses causes profondes.

La Syrie a également demandé à tous les pays de prendre les mesures nécessaires aux niveaux national, régional et international pour combattre le terrorisme et mettre en oeuvre les dispositions du droit international et les résolutions internationales pertinentes, dans le but de prévenir la perpétration d'actes terroristes ou leur financement et leur incitation. Nous aimerions aussi indiquer que depuis 1952, la République arabe syrienne a été un des premiers pays à adopter des lois nationales fermes pour combattre le terrorisme.

Le terrorisme international n'est pas un phénomène nouveau. La Syrie et d'autres pays arabes ont également été victimes du terrorisme. Pendant des années, nous avons demandé à la communauté internationale de condamner tous les types de terrorisme, en particulier le terrorisme d'État pratiqué par Israël. Dans ce contexte, je voudrais évoquer les valeurs de tolérance qui ont distingué notre région pendant toute son histoire. Notre région n'avait jamais connu le phénomène du terrorisme jusqu'à la création d'Israël sur la base de la religion en 1948, création appuyée par les efforts d'organisations terroristes bien connues telles que l'Irgoun, Tzioni, le groupe Stern, le Lehi et la Haganah, qui ont été responsables de semer

les graines du terrorisme et de la peur en Palestine et au-delà.

Israël a inventé de nouveaux types de pratiques terroristes afin de continuer son occupation des territoires arabes. Il a expulsé les Palestiniens de leurs foyers et de leurs terres et a perpétré de nombreux massacres, à commencer par le massacre de Deir Yassin en 1948, jusqu'à celui de Beit Reima il y a à peine quelques semaines. Mais malgré cela, on ne l'a pas tenu pour responsable de ces crimes. Le peuple palestinien n'a par conséquent pas eu d'autre choix dans cette lutte, pour se débarrasser de son sentiment de frustration, de son désespoir et de l'indifférence de la communauté internationale à son sort que de lancer des révoltes l'une après l'autre, en tant que moyen de libérer ses terres de l'occupation et de rétablir sa dignité, comme tout autre peuple du monde.

Ce qui est à la fois curieux et surprenant, c'est que chaque fois que l'on fait mention des réfugiés palestiniens et de leurs organisations résidant en Syrie, les États-Unis les décrivent comme des organisations terroristes et considèrent le pays que les accueille comme un pays qui parraine le terrorisme. Ils ignorent le fait qu'Israël est entièrement responsable d'avoir déraciné ces Palestiniens de leurs foyers, les expulsant de leur patrie et leur déniait, jusqu'à ce moment même, le droit de rentrer chez eux, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Malheureusement, certains pays et certains médias ajoutant foi à ces affirmations et décrivent ces organisations palestiniennes comme terroristes. Ils ne s'arrêtent pas là, mais soutiennent cette allégation également au sujet de la Syrie, au lieu de condamner Israël et d'exprimer leurs remerciements à la Syrie qui accueille environ 500 000 réfugiés palestiniens et leur offre du travail, la sécurité et une vie digne.

Mais en tout cas, la demande d'Israël et de ceux qui l'appuient de voir ces réfugiés palestiniens et leurs organisations expulsés de Syrie soulève la question très importante de savoir où ces réfugiés devraient aller. La réponse naturelle et humaine est qu'ils devraient retourner dans leur pays, la Palestine. Ils ont davantage droit à retourner dans leurs foyers que le million de Juifs russes qu'Israël a fait entrer au cours des 10 dernières années. Ils y ont également davantage droit qu'un autre million de Juifs que le chef du Gouvernement israélien prévoit d'amener en Israël, alors qu'ils vivent bien et en sécurité dans leurs pays. Bien que les dirigeants d'Israël prétendent que les

Palestiniens n'ont pas de place dans leurs villes et villages et que le retour des Palestiniens menace l'existence d'Israël, la vérité est que le retour des réfugiés palestiniens atténuera le racisme en Israël et ne menacera pas son existence.

Durant son invasion du Liban, en 1982, Israël a perpétré les crimes les plus horribles lorsqu'il a bombardé et assiégé Beyrouth pendant plus de 80 jours. Durant cette période, des milliers de civils libanais innocents ont été tués, l'infrastructure du Liban a été détruite, et de nombreux massacres horribles ont été perpétrés. Au nombre de ces massacres figurent les atrocités de Sabra et Chatila auxquelles le monde entier a assisté et dont il est conscient.

Devant l'arrogance israélienne et étant donné que la communauté internationale ne réussit pas à empêcher Israël de perpétrer ses crimes et qu'Israël reçoit les avions de guerre américains les plus modernes et les armes les plus destructives et sophistiquées, le peuple libanais n'a d'autre choix que de rester fort et de résister à l'occupation. Cette résistance s'est poursuivie jusqu'à ce qu'elle obtienne sa victoire la plus importante, en mai 2000, lorsqu'elle a forcé les forces d'occupation israéliennes à se retirer de la plupart des territoires libanais. Personne dans le monde ne doit oublier que les batailles de la résistance libanaise ont été livrées sur les territoires occupés du Liban contre des soldats israéliens occupants, et que cette résistance n'est pas allée au-delà des frontières libanaises et n'a pas visé de civils israéliens pendant les 20 années d'occupation, tandis que les forces d'occupation israéliennes ont tué des milliers de civils libanais, sans oublier qu'elles ont détruit des centaines de maisons et une grande partie de l'infrastructure libanaise.

Après tout cela, comment peut-on manquer de faire une distinction entre terrorisme et résistance? Quiconque souhaite cibler le terrorisme dans notre région doit cibler en premier lieu le terrorisme israélien : les actes d'Israël sont la pire forme de terrorisme, car ils sont totalement dépourvus de toute compassion humaine. Il n'y a aucune autre solution que de faire face aux causes profondes de ce terrorisme une fois pour toutes et de l'éliminer de notre vie moderne en inscrivant dans les faits la légitimité internationale, afin de rétablir les droits, de mettre fin à l'injustice et à l'occupation, et de permettre au peuple palestinien

d'exercer librement et pleinement son droit à l'autodétermination.

Ces journées coïncident avec le dixième anniversaire de la réunion de la Conférence de paix de Madrid, à laquelle nous avons déployé des efforts sincères pour ouvrir la voie à un règlement juste et global au Moyen-Orient. Les négociations sérieuses et réfléchies auxquelles la Syrie a participé au cours des dernières années ont fait ressortir deux choses devant la communauté internationale : premièrement, qu'Israël ne souhaite pas réellement parvenir à une paix juste et globale conforme aux résolutions de l'ONU; deuxièmement, que la Syrie a le droit de recouvrer son territoire du Golan, selon les frontières du 4 juin 1967, sans avoir à faire aucun compromis. Toutefois, nous avons toujours été confrontés à l'intransigeance d'Israël, à son refus de reconnaître nos droits, de régler les vraies questions et de respecter les exigences de la paix. En fait, Israël a fait ce que son Premier Ministre a promis à l'époque : faire en sorte que les négociations tournent en rond pendant 10 ans, avec toutes les répercussions dangereuses et les résultats tragiques que cela allait comporter.

On parle aujourd'hui de la possibilité de reprendre le processus de paix en fonction des termes de référence de la Conférence de Madrid. Nous estimons qu'à moins que les deux garants du processus de paix, l'Union européenne et l'ONU, ne s'emploient résolument à mettre en oeuvre les résolutions pertinentes de l'ONU, cette occasion sera perdue elle aussi, avec toutes les graves conséquences que cela pourrait avoir dans cette région importante et névralgique du monde.

Le dialogue entre les civilisations a acquis une importance croissante au lendemain de l'escalade des attaques hostiles commises contre certaines cultures, religions et nationalités. La Syrie, berceau de très anciennes civilisations et source de découvertes scientifiques et intellectuelles, reconnaît l'importance de ce dialogue et la nécessité de le poursuivre et de le placer au service de l'humanité et des générations futures. Notre région, à son apogée, était un exemple vivant du dialogue et de l'interaction entre les civilisations. À l'intérieur de ses vastes horizons, les civilisations de l'Est et de l'Ouest se sont rencontrées. Des intellectuels, des hommes de lettres, des scientifiques et des philosophes de diverses régions du monde ont contribué à l'édification de ces civilisations. Dans ce contexte, nous espérons que le Programme

mondial pour le dialogue entre les civilisations qui a été récemment adopté par l'Assemblée générale sera mis en oeuvre. Nous estimons que ce programme comporte une série d'éléments répondant aux aspirations des peuples qui souhaitent accroître la sensibilisation à des valeurs humaines communes et approfondir l'esprit de compréhension entre eux.

Pour terminer, je voudrais transmettre la reconnaissance de mon pays, la Syrie, et de son Président, de son gouvernement et de son peuple pour la confiance précieuse et l'appui considérable que tant de pays du monde ont exprimés en élisant la République arabe syrienne au Conseil de sécurité. Je tiens à vous assurer que la Syrie demeurera, comme elle l'a toujours été, à l'avant-garde de ceux qui défendent la légitimité internationale et la Charte des Nations Unies, et ne ménagera aucun effort durant son mandat au Conseil de sécurité afin de contribuer à maintenir la paix et la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, S. E. M. Vilayat Mukhtar Ogly Guliyev.

**M. Guliyev** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Cette session de l'Assemblée générale se déroule à un moment très difficile pour nous tous. Je félicite M. Han Seung-Soo de son élection à l'unanimité à la fonction de Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale et je lui souhaite sincèrement le plus grand succès dans la direction de nos travaux. Je tiens à l'assurer de notre plein appui.

*M. Matturi (Sierra Leone), Vice-Président, assume la présidence.*

Dans les circonstances actuelles, le renforcement de l'efficacité de l'ONU devient de plus en plus important. À cet égard, je voudrais exprimer notre reconnaissance toute particulière à M. Harri Holkeri, dont les activités en tant que Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale ont témoigné de son attachement au processus de revitalisation de l'Organisation.

Nous considérons le prix Nobel de la paix attribué aux Nations Unies et à M. Kofi Annan comme une preuve que la communauté internationale reconnaît le rôle particulier joué par l'Organisation et les grands services rendus par son Secrétaire général. En félicitant notre Secrétaire général, je voudrais souligner que nous

plaçons en lui un espoir particulier et réaffirmer notre appui aux activités par lesquelles il vise à atteindre les objectifs mêmes pour lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée.

Le Sommet du Millénaire a identifié dans le contexte du développement mondial les défis qui peuvent être abordés uniquement par le biais d'efforts coordonnés de la communauté internationale dans son ensemble dans le cadre du système des Nations Unies.

Il y a un an, personne n'aurait pu prévoir la tragédie qui allait tous nous affliger, une tragédie qui a mis au jour la profondeur de l'abîme où le monde se trouve aujourd'hui. Les événements dramatiques qui ont frappé les États-Unis font qu'il est impératif pour nous tous de réexaminer les aspects du développement mondial au XXI<sup>e</sup> siècle.

Les menaces et les risques qui accompagnent la mondialisation acquièrent une nouvelle ampleur, un nouveau caractère, et la communauté internationale doit changer ses approches en conséquence. Aujourd'hui, une attaque contre l'un d'entre nous est considéré comme une attaque contre nous tous. Cette approche deviendra-t-elle universelle?

L'Azerbaïdjan a subi une série d'attaques terroristes terribles qui ont fait partie du conflit imposé à notre pays par l'Arménie voisine. Malheureusement, nos avertissements face à la menace terroriste, ainsi que nos appels depuis cette tribune à la communauté internationale pour lutter de concert contre ce fléau sont restés sans effet.

Le terrorisme est intimement lié au séparatisme agressif et à d'autres formes d'extrémisme, ainsi qu'au crime organisé, au trafic de la drogue et des armes et à d'autres activités illégales qui fleurissent littéralement dans les zones de conflit et fournissent aux groupes terroristes et séparatistes des ressources financières. Le terrorisme et le séparatisme reçoivent un appui considérable d'États comme de structures privées. La réponse à ces menaces ne devrait pas être sélective. Elles ne peuvent être éliminées que grâce à des contre-mesures adéquates et complètes prises sur la bases des principes et des règles du droit international contre tous ceux qui ont recours à la terreur pour réaliser leurs objectifs, ne leur laissant aucun espoir de rester impunis. Rien ne saurait justifier le terrorisme. Il n'y a pas lieu de faire deux poids, deux mesures, il n'y a pas de place pour les palliatifs, ni pour les intérêts nationaux étriqués.

Nous avons tous été témoins de nombreuses manifestations du terrorisme dans différentes régions du monde, sous divers slogans et sous divers prétextes. Ce fait en soi montre clairement que le phénomène du terrorisme n'est pas associé à une religion particulière. Donc, la lutte contre le terrorisme ne doit pas être un combat contre une religion. Nous devons prendre des mesures efficaces pour inverser une tendance dangereuse consistant à inciter, bien imprudemment, une hostilité entre l'islam et le christianisme.

Les mesures juridiques, politiques, militaires et autres prises aujourd'hui par la coalition internationale ne sont pas les seuls préalables à une lutte couronnée de succès contre le terrorisme. Il faut redoubler d'efforts pour aider le développement économique et social des pays les moins avancés et leur permettre d'utiliser les possibilités offertes par la mondialisation.

Malheureusement, dans beaucoup de régions du monde, nous continuons d'assister à des conflits violents qui font des dizaines de milliers de victimes et sapent la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité des États. Un de ces conflits est le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Couvrant ses revendications sur le territoire azerbaïdjanais de l'étendard de la lutte pour l'autodétermination de la population arménienne du Haut-Karabakh, région de la République d'Azerbaïdjan, la République d'Arménie a occupé ce territoire azerbaïdjanais, ainsi que sept régions limitrophes de l'Azerbaïdjan, et a procédé à un nettoyage ethnique du territoire occupé, ce qui a abouti à l'expulsion d'un million d'Azerbaïdjanais de leurs foyers.

Pendant huit ans, mon pays a attendu que le Conseil de sécurité prenne des mesures pratiques pour mettre en œuvre les quatre résolutions suivantes relatives au conflit Arménie-Azerbaïdjan : 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993). Le Conseil a adopté ces résolutions en 1993 afin de prendre des mesures de coercition contre l'agresseur, conformément au Chapitre VII de la Charte.

Jusqu'à présent, les activités de médiation du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), coprésidé par les États-Unis, la France et la Russie, et qui aura 10 ans d'existence l'année prochaine, n'ont pas produit de résultats, et ce dixième anniversaire pourrait être bien triste.

L'Arménie continue de violer les principes et les normes du droit international inscrits dans la Charte des Nations Unies et l'Acte final d'Helsinki de l'OSCE, et ignore les dispositions des résolutions et décisions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'OSCE. Rejetant cette base juridique internationale pour le règlement du conflit, l'Arménie négocie à partir d'une position de force et sur la base du fait accompli, s'efforçant de consolider les résultats de son agression armée et d'annexer une partie du territoire de l'Azerbaïdjan.

L'Arménie déclare qu'il y a conflit entre certains principes du droit international, mais ce n'est pas le cas. Le droit à l'autodétermination ne saurait être considéré comme un droit à une séparation forcée d'une partie du territoire d'un État, et ne doit pas justifier la violation du principe d'intégrité territoriale des États, et dans notre cas, de celle de la République d'Azerbaïdjan. En fait, le vrai conflit est entre l'Arménie et le droit international, qui empêche l'Arménie d'exercer ses revendications sur le territoire d'États voisins.

La communauté internationale ne doit pas choisir la ligne de conduite la plus facile et ne doit pas reconnaître le droit du plus fort. Bien plutôt, elle doit agir conformément aux principes et aux normes établis du droit international et aux décisions des organisations internationales.

Il est inacceptable d'imputer aux deux parties l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations, en ignorant les différences entre les compromis et les concessions exigés de l'Azerbaïdjan d'une part, et ceux exigés de l'Arménie d'autre part. On ne saurait imputer les mêmes responsabilités à l'agresseur et à la victime.

La République d'Azerbaïdjan est disposée à régler le conflit sur la base des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'octroi de l'autonomie à toute la population de la région du Haut-Karabakh au sein de l'État azerbaïdjanais. La République d'Azerbaïdjan est disposée à assurer la sûreté et la sécurité de la population de la région.

L'Azerbaïdjan est intéressé plus que tout autre pays à un règlement juste et pacifique du conflit, et nous continuerons à prendre toutes les mesures nécessaires pour parvenir à des résultats tangibles. Mais nos seuls efforts ne sauraient suffire. Un règlement rapide du conflit devrait être une des premières priorités de la communauté internationale. Il

ne faut pas prendre de mesures provisoires, ni adopter une attitude attentiste. La situation exige des approches fondamentales et des actions de la part de tous. Nous attendons une contribution très importante des Coprésidents de la Conférence de Minsk, au niveau le plus élevé.

L'Azerbaïdjan, qui abrite depuis huit ans un million de réfugiés et de personnes déplacées, continue de faire face à un problème humanitaire critique qui ne sera complètement réglé que si l'on crée les conditions nécessaires pour le retour de ces personnes dans leurs foyers aussi rapidement que possible. Les crises dans les régions voisines ont créé un autre problème pour mon pays, qui doit désormais faire face à un nombre important de réfugiés en provenance d'autres pays. Compte tenu de toutes ces difficultés, nous estimons qu'il est nécessaire que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) continue ses opérations à Bakou. Actuellement, l'Azerbaïdjan a besoin d'une assistance encore plus grande de la part du HCR, ainsi que de l'aide d'autres organismes humanitaires des Nations Unies et des pays donateurs. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer à tous ceux que je viens de nommer notre sincère reconnaissance et nos remerciements pour leur appui et leur aide.

Nous estimons qu'il est nécessaire, dans le but de renforcer l'efficacité des activités de l'ONU en matière de prévention des conflits armés, d'améliorer le suivi de l'application des décisions du Conseil de sécurité. À cette fin, nous proposons à l'ensemble des Membres que le Conseil de sécurité prenne l'habitude de présenter à l'Assemblée générale des rapports périodiques sur l'application des décisions du Conseil.

Nous estimons nécessaire de renforcer la capacité des forces de déploiement rapide des Nations Unies. Plus vite la communauté internationale pourra réagir en cas d'éclatement ou de reprise d'un conflit, plus il sera facile de rétablir la paix et la justice.

La mondialisation devrait nous permettre de promouvoir le développement durable et l'intégrité et la stabilité des systèmes d'administration publiques, d'éliminer la discrimination dans les activités économiques et d'assurer la prospérité de tous les peuples. L'Azerbaïdjan contribue à faire avancer ce processus. Nous ne ménageons aucun effort pour rétablir la grande Route de la soie, créer un couloir de transit Europe-Caucase-Asie, mettre en valeur les

gisements d'hydrocarbures du bassin de la mer Caspienne et transporter cette production vers les marchés mondiaux. Ces projets sont de la plus haute importance pour le développement libre et durable des États de plusieurs régions du monde. En outre, ils donneront une impulsion à la coopération transrégionale et serviront de façon déterminante à l'orientation du développement mondial.

La libre exploitation des ressources naturelles et leur transport vers les marchés mondiaux sont le droit inaliénable de tout État souverain. L'Azerbaïdjan demande à tous les États de la mer Caspienne de s'abstenir du recours ou de la menace de recours à la force dans le bassin de la mer Caspienne. La mer Caspienne doit être une mer de paix et de coopération. L'Azerbaïdjan est favorable à un accord rapide sur la délimitation de la mer Caspienne, sur la base des principes et des normes du droit international et de la pratique établie en matière d'utilisation de la mer Caspienne.

L'Azerbaïdjan, membre du groupe des pays sans littoral, a besoin d'une aide de la communauté internationale pour développer son infrastructure de transports afin de s'intégrer efficacement à l'économie mondiale.

Dans ses efforts pour appliquer les principes de coopération transrégionale, l'Azerbaïdjan a choisi une politique diversifiée et travaille dans le cadre de plusieurs structures. L'une d'entre elles est le GOUAM, organisation composée de cinq États nouvellement indépendants à économie en transition – qui forment les cinq lettres de l'acronyme : Géorgie, Ouzbékistan, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova. Les États membres du GOUAM, qui célèbrent cette année le dixième anniversaire de leur indépendance, ont dû faire face à beaucoup d'obstacles et de menaces au cours de la difficile période de la formation et du développement de leur État. Ces menaces se sont fait jour surtout dans les périodes de conflit armé qui ont éclaté dans trois de ces cinq États membres. Le GOUAM est favorable à un règlement rapide et pacifique des conflits fondé sur les normes et principes du droit international consacré dans la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres documents et décisions pertinents de l'ONU et de l'OSCE.

Actuellement, les États membres du GOUAM, situés en Europe, dans le Caucase et en Asie centrale, s'efforcent de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale et coopèrent activement, à cette fin, à la création de couloirs de transit multidirectionnels et à la protection de leur sécurité.

Dans le cadre de la coopération humanitaire, nous considérons comme très prometteuse une initiative du GOUAM visant à créer un couloir culturel Europe-Caucase-Asie, qui devrait permettre de promouvoir la coopération dans les domaines de la culture, de la science et de l'éducation. Des projets conjoints dans le domaine du tourisme auront aussi un rôle important à jouer.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aide activement l'Azerbaïdjan à s'attaquer aux problèmes de développement auxquelles il doit faire face. Cependant, le Gouvernement azerbaïdjanais est profondément préoccupé par la diminution continue des principales ressources du PNUD. Les pays en développement et les économies en transition ont besoin d'un PNUD fort capable de fournir une aide efficace face aux aspects les plus complexes du développement. Le Gouvernement azerbaïdjanais demande aux pays donateurs d'accroître la base financière de l'aide publique au développement, au niveau tant multilatéral qu'unilatéral. Dans la répartition de l'aide publique au développement, il convient d'accorder une attention spéciale aux besoins des pays africains, des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des États sans littoral.

L'Azerbaïdjan place beaucoup d'espoir dans la Conférence internationale sur le financement du développement et dans le Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendront en 2002. L'Azerbaïdjan, qui est membre de la Commission du développement durable, entend apporter une contribution constructive au succès de ces importantes manifestations et à la promotion du développement durable des économies précaires.

Pour terminer, je tiens à souligner la lourde responsabilité que nous partageons tous. Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons agir avec sagesse et utiliser le pouvoir et les ressources dont nous disposons non pour faire monter la haine et la violence, mais pour promouvoir la paix et la justice, la stabilité et le développement de notre fragile planète.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Tuliameni Kalomoh, Vice-Ministre des affaires étrangères, de l'information et de la radiodiffusion de la Namibie.

**M. Kalomoh** (Namibie) (*parle en anglais*) : La cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies n'est pas une session ordinaire. Nous nous réunissons, en effet, au lendemain des odieuses attaques terroristes perpétrées contre New York, ville siège de l'ONU, Washington et la Pennsylvanie. Une fois de plus, nous adressons nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis. Nous sommes en pensée avec les familles de ceux qui ont perdu leurs proches dans ces tragiques et horribles événements du 11 septembre. La Namibie réitère sa condamnation catégorique de ces attaques et de toutes les attaques terroristes en général, où qu'elles se produisent.

De même, nous adressons nos condoléances aux familles de ceux qui ont trouvé la mort dans l'accident de l'avion d'American Airlines survenu le 12 novembre. Nos condoléances vont également au Gouvernement et au peuple de la République dominicaine.

La Namibie exprime d'autre part sa sincère sympathie au Gouvernement et au peuple algériens, qui pleurent ceux qui ont péri dans les violents orages et les glissements de terrain. Nos pensées vont aux familles des disparus.

J'aimerais féliciter M. Han de son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, et l'assurer de la coopération de la Namibie au cours de son mandat. Je voudrais aussi féliciter son prédécesseur, S. E. M. Harri Holkeri, des compétences qu'il a apportées aux travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Nous devons à sa direction avisée d'avoir pu commencer sur des bases solides la mise en oeuvre de la Déclaration du Sommet du Millénaire.

Notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, et l'Organisation des Nations Unies ont pris rang parmi les lauréats du prix Nobel de la paix. Pour cela, ainsi que pour sa récente réélection unanime et rapide, la Namibie souhaite exprimer ses chaleureuses félicitations au Secrétaire général. Cela, sans conteste, est la marque éloquent de respect et de l'admiration universels qu'il a acquis de la part de tous les États Membres. Nous lui souhaitons bonne chance et

l'assurons de notre plein appui au cours de son nouveau mandat.

Aujourd'hui nous faisons face à des défis multiples, dont certains menacent l'existence future de communautés et de nations. Avec l'adoption de la Déclaration du Millénaire, qui fera date dans l'histoire, les dirigeants du monde ont montré leur détermination à lutter contre aussi bien les anciens que les nouveaux obstacles à la paix et à la sécurité. Un engagement solennel a ainsi été pris d'améliorer la prospérité économique et sociale de tous les peuples, garantissant ainsi un monde meilleur.

Avec l'action de l'ONU, et avec une forte volonté politique, aucun défi n'est insurmontable. L'ONU est le seul organe international capable de servir les intérêts de toutes les nations. C'est une enceinte consultative et organisationnelle efficace pour traiter des questions mondiales, et elle peut créer la confiance entre les nations. Elle peut aussi ramener la paix dans les zones déchirées par la guerre et apporter secours et développement aux populations qui en ont le plus besoin. Lorsqu'ils sont financés suffisamment, ses programmes et ses missions peuvent aider les pays en développement à faire face au défi du VIH/sida, de la malaria et d'autres maladies qui menacent nos populations.

Il importe donc que nous, les États Membres, réaffirmions notre détermination à continuer de renforcer notre Organisation afin de relever de façon efficace les défis du nouveau millénaire. À cet égard, nous réitérons notre appel à la réforme et à la démocratisation du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité doit être transparent et équitable dans sa représentativité. Par-dessus tout, il doit être sensible aux demandes des États Membres et rendre des comptes devant tous les États Membres, au nom desquels il maintient la paix et la sécurité internationales.

Le résultat de la première Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juillet 2001, a constitué un premier pas important et a mis en place des objectifs réalistes pour régler à tous les niveaux les problèmes liés à ce fléau. Il faudra maintenant que l'ONU, les États Membres et les organisations internationales et régionales pertinentes joignent leurs efforts pour garantir l'accélération des progrès pour

faire cesser la prolifération des armes légères qui a fait des ravages, notamment sur le continent africain.

Le terrorisme prend de plus en plus un caractère dangereusement mondial. Cela fait quelques temps déjà que le Mouvement des pays non alignés demande la convocation d'une conférence internationale contre le terrorisme. Le temps est maintenant venu pour les États Membres de convenir de la convocation de cette conférence. À ce propos, je tiens à rappeler que la Namibie a signé, le 10 novembre 2001, la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, et nous appelons les autres États à en faire de même.

Au Sommet mondial pour les enfants de 1990, nous avons pris l'engagement collectif de mettre les enfants au premier plan, de prendre soin d'eux, de les éduquer et de les protéger du danger, de l'exploitation, de la guerre et des mauvais traitements. Pourtant, trop d'enfants dans de trop nombreuses régions du monde se voient toujours privés d'une enfance paisible. Profitons de l'occasion de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants pour prendre des mesures efficaces, afin de rendre le monde accueillant pour tous nos enfants.

La pandémie du VIH/sida a atteint des proportions catastrophiques. Le Secrétaire général nous a rappelé que près de 22 millions de personnes ont péri du VIH/sida, et que, sur les 36 millions de personnes atteintes du VIH/sida, 25,3 millions vivent en Afrique subsaharienne. En conséquence, si nous voulons inverser la tendance de la propagation du VIH/sida d'ici à 2015, comme les dirigeants du monde s'y sont engagés dans de si nombreux forums, alors il est indispensable que les gouvernements, la société civile et le secteur privé s'associent dans la lutte contre le VIH/sida. À cet égard, la création du Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé pour combattre l'épidémie du sida et d'autres maladies transmissibles est une initiative dont il faut se féliciter et qui mérite des contributions généreuses.

La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue à Durban, en Afrique du Sud, a marqué le début d'un processus entrepris par la communauté internationale pour lutter contre le traitement inhumain et brutal des victimes des pratiques déshumanisantes de l'esclavage et du colonialisme, en particulier des Africains. Le



commerce transatlantique des esclaves et la colonisation des peuples africains reste l'épisode le plus sombre et le plus humiliant de l'histoire du continent africain. Le processus de guérison ne pourra être accéléré que si les auteurs d'actes d'esclavage et ceux qui ont profité de l'esclavage et du colonialisme reconnaissent leur totale responsabilité.

La Namibie se félicite de la création de la Cour pénale internationale (CPI), qui a pour but de traduire en justice les individus accusés des crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale. Récemment, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a adopté le Plan d'action de Windhoek sur la ratification et la mise en œuvre de la CPI, afin de promouvoir la ratification rapide du traité établissant la CPI. La Namibie est en train de revoir sa législation nationale pour se préparer à la ratification du traité.

L'économie mondiale fondée sur la connaissance a révolutionné la nature du commerce, de la finance, de l'emploi, des migrations, des systèmes environnementaux et sociaux, ainsi que le concept de gouvernance et son application.

La Namibie, à l'instar d'autres pays du Sud, attend des résultats concrets de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir l'année prochaine au Mexique. Il est de l'intérêt de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud que de nouvelles voies soient explorées pour mobiliser le financement du développement. De même la quatrième Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Doha, au Qatar, pourrait ouvrir la voie vers un système commercial international équitable, profitable pour tous les pays, du moment que la volonté politique l'emporte.

Le Sommet mondial pour le développement durable, qui doit se tenir à Johannesburg, en Afrique du Sud, l'année prochaine, devrait donner une forte impulsion pour l'application complète d'Action 21, en particulier du principe de la responsabilité commune mais différenciée. La désertification, l'érosion des sols et la dégradation des terres devraient y recevoir une attention appropriée.

L'Afrique a récemment fait un progrès important vers une plus grande unité et une plus grande cohésion avec la transformation de l'Organisation de l'unité africaine en Union africaine. Cette mesure décisive devrait mener à une plus grande intégration du

continent et rendre l'Afrique plus compétitive à l'heure de la mondialisation.

En outre, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la nouvelle Initiative africaine, appelée aujourd'hui le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, dont l'objectif principal est l'élimination de la pauvreté par une croissance économique soutenue et un développement durable. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie et aide les pays africains dans la mise en œuvre de ce nouveau Partenariat.

Je voudrais souligner le fait que les initiatives prises par le Japon, la République populaire de Chine et les États-Unis, dans le cadre de la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Forum Chine-Afrique et la Loi sur la croissance et les possibilités de l'Afrique respectivement, peuvent compléter les efforts des pays africains en matière de croissance économique soutenue.

Nous félicitons le peuple du Timor oriental pour sa lutte pour l'indépendance et pour la réussite du scrutin destiné à élire sa première Assemblée constituante. Nous rendons hommage à l'Organisation des Nations Unies pour son rôle important au Timor oriental. Nous souhaitons au peuple du Timor oriental plein succès dans la reconstruction et le relèvement de son pays. Nous demandons à la communauté internationale de faire preuve de générosité dans son appui au peuple du Timor oriental dans cette phase tout à fait difficile d'édification nationale.

Le 11 novembre de cette année marque le vingt-sixième anniversaire de l'indépendance de la République d'Angola. Mais depuis plus d'un quart de siècle, le peuple angolais souffre d'une guerre brutale et dévastatrice. Il souffre d'attaques terroristes horribles perpétrées par l'UNITA contre des cibles civiles, dont les toutes dernières attaques contre un train de voyageurs et contre des bus scolaires, l'enlèvement d'élèves, des attaques contre des hôpitaux et la destruction aveugle d'infrastructures. Des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants innocents ont été tués. Leurs champs agricoles sont infestés de mines terrestres. L'Angola détient le triste record du plus grand nombre d'amputés et du plus grand nombre de mines terrestres. Cela n'est pas et ne peut être juste. Ces atrocités odieuses commises par l'UNITA, ainsi que le fait que ce groupe a toujours fait

preuve de duplicité et négocié de mauvaise foi, ont obligé la SADC à déclarer en 1998 Savimbi, le dirigeant de l'UNITA, criminel de guerre.

Pour sa part, ayant déterminé de façon convaincante que l'UNITA est responsable des violations du Protocole de Lusaka et de la reprise de la guerre, le Conseil de sécurité des Nations Unies a imposé des sanctions contre l'UNITA. Si les sanctions sont utiles dans de nombreux domaines importants, des mesures plus tangibles doivent être prises par les États Membres pour les renforcer et les rendre plus efficaces. Les pays africains ont une obligation plus importante et particulière à cet égard. Les sanctions doivent être renforcées dans les domaines identifiés par l'Instance de surveillance des sanctions prises contre l'UNITA, tels que le gel des avoirs et des comptes bancaires de l'UNITA, et la fermeture de ses représentations à l'étranger, qui opèrent sous des appellations trompeuses et d'apparence inoffensive mais qui en fait continuent de promouvoir les activités de l'UNITA et de défendre ses mauvais desseins. La communauté internationale devrait réagir de façon plus ferme au non-respect systématique par l'UNITA des résolutions du Conseil de sécurité. En agissant plus résolument contre l'UNITA, la communauté internationale aidera à mettre fin aux souffrances, aux larmes et à l'agonie qui continuent d'être le lot quotidien du peuple angolais.

S'agissant de la République démocratique du Congo, la Namibie est encouragée par les progrès réalisés dans l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Le cessez-le-feu tient jusqu'à présent en dépit de quelques violations et infractions, notamment dans l'est du pays. L'occupation continue par les forces d'agression a engendré de graves souffrances humaines et des violations à grande échelle des droits de l'homme en République démocratique du Congo. La Namibie voudrait de nouveau rappeler aux États Membres de l'ONU qu'un principe cardinal de la Charte de cette Organisation a été violé en toute impunité, lorsque certains de ses Membres ont commis un acte d'agression pure contre la République démocratique du Congo. Cela est d'autant plus déplorable que les pays agresseurs sont engagés dans l'exploitation et le pillage effrénés des ressources naturelles du Congo. Nous redisons que l'agression doit être rejetée et condamnée quels que soient le lieu et le moment où elle a lieu. On ne doit pas faire deux poids, deux mesures lorsqu'il s'agit de la violation des principes de la Charte du fait d'une agression. La

communauté internationale devrait aussi aider le peuple congolais dans son processus de relèvement et de reconstruction du pays.

Il est temps pour le Conseil de sécurité de mettre en oeuvre ses décisions et d'approuver le déploiement du personnel pour la phase III de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), en tenant pleinement compte des exigences et demandes de cette opération de maintien de la paix – l'étendue du pays et l'absence d'infrastructures. L'ONU et la communauté internationale ne peuvent décevoir de nouveau le peuple congolais.

Nous sommes heureux des efforts accrus du Conseil de sécurité et de l'attention sérieuse accordée par la communauté internationale à la Sierra Leone, des faits qui commencent à porter leurs fruits. La communauté internationale doit rester activement engagée et continuer de contribuer à la tâche de consolidation de la paix et de reconstruction menée par le peuple sierra-léonais épris de paix.

L'histoire nous enseigne qu'aucune puissance administrative ne renonce à son autorité en faisant preuve de bonne volonté, qu'aucun processus de paix n'est dénué de problèmes et que les parties à un conflit ont naturellement des divergences. Toutefois, aucune difficulté ne peut justifier le renoncement au Plan de règlement des Nations Unies pour le Sahara occidental. Toute tentative de légitimer, par quelque forme que ce soit, la situation actuelle au Sahara occidental ne peut être justifiée et constitue un écart par rapport à la Déclaration des Nations Unies sur la décolonisation et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Ignorer les aspirations légitimes du courageux peuple sahraoui ne fera que retarder l'avènement d'une paix durable dans la région. Un écart au Plan de règlement des Nations Unies constituera un déni du droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple sahraoui. La Namibie rejettera tout plan, officieux ou non, visant à dénier au peuple sahraoui le droit légitime de s'exprimer, à travers un référendum libre, juste et impartial sur l'autodétermination.

Aucun peuple ne peut fonder la paix et la sécurité, ni sa prospérité sur le désespoir et la misère abjecte des autres, notamment de ses voisins. Le peuple palestinien et, en fait, la communauté internationale demandent tout haut la création de l'État palestinien.

Ils réclament la paix entre la Palestine et l'État d'Israël. Il est temps de répondre à cet appel. Le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre État indépendant ne peut être nié ni compromis. Un État palestinien répondrait au mieux aux intérêts d'Israël, de la sécurité et de la paix dans l'ensemble du Moyen-Orient et dans le monde. La base d'une paix juste et durable au Moyen-Orient demeure consacrée dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Faisons des efforts soutenus, résolus et collectifs pour promouvoir la paix et le développement partout dans le monde, afin que nos enfants et nos petits-enfants puissent vivre dans un monde de paix.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au chef de la délégation de la Lituanie, S. E. M. Gediminas Šerkšnys.

**Mr. Šerkšnys** (Lituanie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis d'emblée d'exprimer nos sincères condoléances aux familles des victimes de l'accident tragique survenu lundi dans le quartier Queens, à New York.

Je me réjouis particulièrement de voir M. Han diriger l'Assemblée générale au cours de cette session. Je tiens à l'assurer que ma délégation appuiera pleinement ses efforts. Je voudrais également féliciter M. Kofi Annan d'avoir été reconduit dans ses fonctions de Secrétaire général.

C'est aussi avec grande satisfaction que nous nous joignons aux autres orateurs pour féliciter M. Kofi Annan pour le prix Nobel de la paix qui lui a été décerné. Nous sommes fiers que le centième prix Nobel ait également honoré l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Comme l'a dit à juste titre le Secrétaire général, c'est là « un défi qui nous est lancé pour que nous fassions davantage et mieux ». Il nous appartient de faire en sorte que l'Organisation soit à l'avant-garde des efforts visant à réaliser la paix et la sécurité dans le monde.

Cette année, la Lituanie célèbre le dixième anniversaire de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Le 17 septembre 1991 notre nation a été fière de voir le drapeau lituanien être hissé pour la première fois à l'ONU.

Au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis, nous avons assisté à une transformation rapide de l'ordre mondial. Le monde qui nous entoure a

rétréci à une vitesse inimaginable. Les avantages liés à la mondialisation nous ont rendus plus dépendants les uns des autres et donc, plus vulnérables faces aux phénomènes complexes qui agissent sur la stabilité et la sécurité de nos sociétés.

Le terrorisme ne reconnaît pas les frontières nationales et se répand au niveau international, en dépit de l'ingéniosité des défenses qui ont été mises en place. Ce n'est que grâce aux efforts conjugués de la communauté internationale que l'on pourra instaurer des mécanismes de défense efficaces. Il est certain que le 11 septembre, le monde a compris l'importance véritable des défenses qui seront nécessaires.

Le terrorisme est étroitement lié à la misère, à l'exclusion, aux violations des droits de l'homme, aux conflits ethniques, à la prolifération des armes et au trafic des drogues. Il est donc essentiel à long terme d'élaborer et de mettre en application une politique antiterroriste qui s'applique à toutes les régions et à tous les continents.

Du haut de cette tribune, je tiens à nouveau à exprimer la ferme condamnation par mon pays des actes terroristes et à réaffirmer notre solidarité avec le peuple des États-Unis. Nous sommes déterminés à être aux côtés de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme. Tout de suite après les attaques terroristes, la Lituanie a appuyé les mesures prises par l'Union européenne et l'Alliance de l'Atlantique Nord, y compris la décision de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) d'invoquer l'article 5 du Traité de Washington. Mon gouvernement a décidé d'accorder aux avions du Gouvernement des États-Unis l'autorisation diplomatique permanente de survoler notre pays et d'y atterrir.

Une mesure importante visant à lutter contre le terrorisme et à le prévenir a été l'adoption d'une résolution inédite du Conseil de sécurité : la résolution 1373 (2001). Il appartient maintenant aux gouvernements d'agir sans retard pour que soient appliquées les dispositions précises de la résolution.

L'Assemblée générale devrait aussi apporter son concours en commençant par accélérer ses travaux sur le projet de convention globale sur le terrorisme international.

Les mesures juridiques nationales que doivent prendre les États Membres comprennent la ratification des 12 instruments multilatéraux des Nations Unies qui

visent directement la répression du terrorisme. La Lituanie a déjà renforcé ses efforts pour adhérer aux cinq conventions restantes.

Dans cette entreprise, il ne faut pas oublier l'expérience et l'usage des autres organes internationaux dans la lutte contre le terrorisme. Par exemple, le Conseil de l'Europe a réussi à élaborer un certain nombre de traités, tels que la Convention européenne pour la répression du terrorisme et la Convention européenne d'extradition ainsi que ses Protocoles. On pourrait aussi faire appel à cette organisation régionale et profiter de son expérience dans le domaine de la prévention du crime, du blanchiment d'argent et de la corruption. Il est à noter que les instruments qui relèvent du régime de traités européen sont également ouverts au États non membres.

La semaine dernière, une conférence des chefs d'État de l'Europe centrale et de l'Europe orientale a réuni à Varsovie 17 dirigeants de la région, y compris de mon pays, qui ont adopté une déclaration sur la coopération dans la lutte contre le terrorisme et un plan d'action contre le terrorisme. Ce plan vise à améliorer la coopération entre les services de renseignements, de douanes et de police et à sanctionner le blanchiment d'argent et le trafic des drogues.

Les défis d'un monde interdépendant sont divers et étroitement liés. Ils exigent des actions diverses et souples. Il faut donc accorder l'attention voulue aux problèmes de la maîtrise des armements et du désarmement et leur consacrer des ressources ainsi qu'à l'élimination de la pauvreté et au développement durable.

À cet égard, j'aimerais appeler l'attention sur la résolution que la Première Commission a adoptée il y a à peine quelques semaines sur la coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et sur les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme. Cela met bien en évidence les efforts multilatéraux nécessaires pour lutter contre le terrorisme international et contre la prolifération.

Les résultats de la Conférence convoquée conformément à l'article XIV du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ont ranimé l'espoir que les nombreuses préoccupations concernant le report de l'entrée en vigueur du Traité seront prises en considération. Nous espérons aussi que la mise en oeuvre des 13 mesures convenues lors de la Conférence

d'examen de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ne sera pas retardée. De même, nous espérons que les consultations bilatérales intensives entre les États-Unis et la Fédération de Russie portant sur un nouveau cadre stratégique favoriseront une compréhension commune et serviront de base à des réductions sérieuses de toutes les catégories d'armes nucléaires, conformément aux engagements pris au titre de l'article VI du TNP. Le renforcement de la Convention sur les armes biologiques et à toxines reste aussi une priorité absolue.

La Conférence de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a donné naissance à un Programme d'action, à une stratégie et à l'élan politique pour faire face à la prolifération et à l'usage abusif des armes légères. Il faut un processus de suivi pour aborder la question des intermédiaires, du marquage et du transport de ces armes et faire fond sur les mesures déjà convenues. Pour l'heure, nous estimons que la mise en oeuvre rigoureuse du Programme d'action sera en fin de compte à l'origine d'un changement véritable.

L'histoire a prouvé que les États démocratiques et prospères offrent le cadre le plus propice aux activités humaines. L'ONU devrait donc poursuivre ses efforts de promotion de la démocratisation et du développement durable. J'aimerais également souligner la nécessité d'accorder une plus grande attention à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

Aujourd'hui nous sommes confrontés aux défis qu'entraîne l'interdépendance du monde. Ces défis sont le résultat du développement rapide des technologies et de la négligence de l'homme. Ces défis, bien qu'ils ne soient pas aussi évidents que les conflits militaires déclarés n'en sont pas moins menaçants. Si l'environnement est ravagé et continue à se dégrader, il pourrait être à l'origine de conflits d'une ampleur inédite.

Il ne faudrait ménager aucun effort pour libérer l'individu de la pauvreté extrême qui le déshumanise. L'assistance, de nouveaux accords commerciaux et l'allègement de la dette devraient être complétés par des engagements fermes à l'égard de la réduction de la pauvreté, de l'égalité économique et des mesures nécessaires pour appuyer l'éducation. Ces engagements devraient se refléter en premier lieu dans les politiques nationales des États et aussi dans les programmes des

organisations internationales. À cet égard, nous nous engageons à assurer le succès des préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable.

Le Sommet de Johannesburg devrait apporter une contribution concrète à l'élimination de la pauvreté et à la promotion des modes de production et de consommation durables. À cet égard, le Gouvernement lituanien, dans sa politique nationale, s'efforce de parvenir à un développement économique qui ne nuise pas à la qualité générale de l'environnement. La priorité est accordée à la promotion des investissements visant à prévenir la pollution, à utiliser du combustible et des sources d'énergie propres et à introduire des techniques peu polluantes et d'autres techniques écologiques progressistes.

La Conférence internationale sur le financement du développement devrait mettre l'accent sur de meilleures mobilisation et utilisation des ressources financières et trouver des moyens d'établir une coopération plus efficace entre tous les acteurs du développement. La réunion doit fixer des objectifs stratégiques de cohésion politique afin d'intégrer dans l'économie mondiale des pays ayant divers niveaux de développement économique. Les institutions de Bretton Woods et le secteur privé devraient jouer un rôle important dans le processus de développement.

Les événements du 11 septembre ont montré la fragilité de la sécurité internationale. En outre, pour défendre nos valeurs communes – la liberté, la démocratie et la transparence – aucune nation ne peut rester sur la touche ou agir de façon unilatérale. Chaque pays doit y mettre du sien pour contribuer à la stabilité régionale et internationale.

Le renforcement du dialogue et de la compréhension entre les nations et les civilisations devrait aussi être au premier rang de nos préoccupations. Une meilleure compréhension des valeurs communes identifiées renforcera la confiance et la tolérance dans le monde, empêchant la diffusion du fanatisme, de la violence et du terrorisme. La Lituanie contribuera à ces objectifs en accueillant la Conférence internationale sur le dialogue entre les civilisations en avril prochain.

La Lituanie estime que la participation active aux organisations internationales et la contribution aux efforts de maintien de la paix sont capitales. Nous

avons toujours fourni des membres de la police civile aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies par le biais du Système des forces et moyens en attente des Nations Unies. Nos troupes sont présentes dans les Balkans depuis le début de l'engagement international dans cette région. Il y a quelques jours à peine, la Lituanie a envoyé une équipe médicale à l'ONU, contribution petite mais fort nécessaire, qui a été intégrée au Système des forces et moyens en attente. Bientôt, la Lituanie fera sa demande en vue de devenir membre à part entière de la Brigade d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies.

L'appartenance à l'Union européenne et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord devrait renforcer nos liens institutionnels, économiques et sécuritaires dans la région. La Lituanie ne ménage aucun effort pour être à la hauteur des obligations de la famille panatlantique des démocraties. Le travail du Groupe des 10 de Vilnius, initiative lancée il y a quelques années à Vilnius, est une preuve que les États de la région peuvent promouvoir la transparence, le partenariat et des valeurs communes.

Au niveau sous-régional, la Lituanie souligne les efforts concrets et concertés pour promouvoir la démocratie et la transformation économique dans toute la région. Au cours des 10 dernières années, notre engagement avec la Pologne a abouti à un partenariat étroit. Une coopération trilatérale active entre les États baltes fait désormais partie d'une collaboration plus large entre les pays baltes et les pays nordiques. Une excellente coopération transfrontière avec la région de Kaliningrad a permis nombre d'innovations dynamiques.

Il y a quelques jours, le 8 novembre, la Lituanie a assuré la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe, fondé sur des valeurs communes de démocratie pluraliste, des droits de l'homme et de la primauté du droit, a déjà un passé de coopération avec l'ONU et ses organismes, notamment dans le domaine des droits de l'homme. Les efforts communs récents déployés par l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe pour la reconstruction de l'Europe du Sud-Est se sont avérés extrêmement importants pour les peuples de la région, ouvrant une page nouvelle en matière de coopération entre ces organisations.

Au cours de sa présidence, la Lituanie s'efforcera de promouvoir le dialogue entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées. Nous encouragerons des échanges de vues réguliers sur des questions ayant trait à la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et le blanchiment de l'argent et à leur prévention. Une coordination renforcée dans le domaine de l'établissement des normes pour une démocratie pluraliste et le respect des droits de l'homme sera également favorisée.

Dans les travaux du Conseil de l'Europe, l'essentiel de la présidence lituanienne consistera à lutter contre le terrorisme, à appuyer le processus d'élargissement du Conseil de l'Europe, à promouvoir la promotion de la coopération régionale et à assurer le fonctionnement effectif de l'organisation. Afin de créer une société paneuropéenne moderne, nous nous efforcerons d'établir une identité européenne plus large, en partageant les meilleures pratiques du Conseil de l'Europe avec les autres organisations et États et de renforcer l'impact du Conseil de l'Europe.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Alfred Carlot, Président de la délégation de la République de Vanuatu.

**M. Carlot** (Vanuatu) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais transmettre au Président les salutations du Gouvernement et du peuple vanuatuans. Mon gouvernement souhaite lui présenter toutes ses excuses de n'avoir pas pu se faire représenter ici au niveau ministériel en raison de la session parlementaire en cours dans notre pays. Je voudrais également saisir cette occasion pour lui transmettre les félicitations de mon gouvernement à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je voudrais aussi rendre hommage à son prédécesseur, qui a joué un rôle décisif en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.

Je voudrais, en outre, féliciter M. Kofi Annan, le Secrétaire général, qui a obtenu un deuxième mandat à la direction de cette haute instance mondiale. Sa sagesse et sa compassion sont plus que jamais nécessaires pour diriger cette Organisation.

C'est un grand honneur pour moi que d'être devant cette Assemblée aujourd'hui pour prononcer une allocution au nom de mon gouvernement et du peuple de la République de Vanuatu, à un moment si triste que nous n'avons pas de mots pour décrire nos

émotions. Je voudrais exprimer toute la sympathie et les condoléances sincères du gouvernement et du peuple vanuatuans aux proches et aux amis des victimes de la tragédie qui a frappé New York, Washington et la Pennsylvanie. À la lumière de ces événements, depuis les attentats du 11 septembre, l'Assemblée générale a dû suspendre la majeure partie de son ordre du jour, notamment le débat général avec les chefs d'État et de gouvernement.

L'ironie veut qu'à mesure que le monde devient plus civilisé, nous soyons plus vulnérables à ces actes inhumains de terrorisme. Les incidences de ces activités terroristes se font sentir partout dans le monde, et les petits États comme le mien souffrent tout autant que le reste de la communauté internationale. Si un effet bénéfique quelconque a pu se dégager de ces événements inqualifiables, il est reflété par le fait que les nations du monde entier se trouvent plus unies que jamais pour les condamner et coopérer à l'élimination de ces actes effroyables de terrorisme. Mon gouvernement a pris des mesures afin de renforcer la sécurité et travaille en étroite collaboration avec les autres États insulaires du Pacifique dans le but de consolider et de renforcer la paix et la sécurité dans notre région.

La paix et la sécurité mondiales ne peuvent être assurées dans un environnement de divergences persistantes entre les principaux États dotés d'armes nucléaires. Le manque de progrès à cet égard se reflète dans l'impasse qui prévaut à la Conférence du désarmement. Les accords conclus lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 n'ont pas été mis en oeuvre; le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas encore entré en vigueur; et les dépenses militaires dans le monde continuent de croître. Des efforts plus déterminés et des stratégies novatrices sont indispensables pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Vanuatu estime que la Conférence du désarmement devrait poursuivre cet objectif.

La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Bruxelles en mai de cette année, a été couronnée de beaucoup de succès et a donné lieu à la Déclaration de Bruxelles et au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Nous apprécions vivement l'opinion exprimée par le Secrétaire général que la Déclaration réaffirme qu'il incombe

collectivement à la communauté internationale de faire respecter les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité, ainsi que de veiller à ce que la mondialisation devienne une force positive pour l'ensemble de la population mondiale. Nous estimons que sans la participation coordonnée de tout le système des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies parviendrait à peu de résultats.

Le Gouvernement vanuatuan, comme d'autres gouvernements dans le monde, est attaché à l'amélioration de la condition de la femme. Il est bien établi qu'à Vanuatu les femmes sont désavantagées dans presque tous les secteurs. En 1995, Vanuatu a ratifié à l'unanimité la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ainsi, le Gouvernement vanuatuan s'appuie sur la Convention pour les programmes relatifs aux droits de la femme et à l'avancement de la condition féminine à Vanuatu.

Le manque de ressources a empêché Vanuatu d'avancer dans l'élaboration de ses deux premiers rapports. Le Gouvernement, toutefois, reconnaît l'importance de ces rapports en termes de mise en place et de contrôle de ses propres exigences en matière de développement des ressources humaines et fait donc des efforts plus importants afin de soumettre ces rapports. Aucun pays, en effet, ne peut se permettre de gaspiller la moitié de ses ressources humaines.

Vanuatu demeure fermement attaché à ses engagements et à ses obligations au titre de la Convention sur les droits de l'enfant. Nous avons ratifié la Convention en 1992, et depuis lors le Gouvernement vanuatuan a mis en oeuvre toutes les décisions et a entrepris toutes les activités tendant à promouvoir les droits de l'enfant dans notre société. Nous avons réactivé un Comité national sur les enfants, constitué de toutes les parties prenantes, et qui est considéré officiellement comme l'organe de réglementation chargé de coordonner et de contrôler les droits de l'enfant dans toute la nation.

L'assistance électorale de l'ONU aux élections nationales aux Fidji a facilité considérablement la transition démocratique dans ce pays. Nous nous félicitons de ce que les efforts soient désormais axés sur l'appui aux institutions et sur la stimulation de la participation des communautés locales. Nous nous félicitons aussi des efforts consentis par la Division de l'assistance électorale afin de coordonner les activités

des observateurs étrangers lors des élections prochaines, notamment au Timor oriental et, je l'espère, aux Îles Salomon. Nous sommes reconnaissants à l'ONU de donner aux citoyens des États Membres les moyens de jouir du pouvoir de la démocratie.

Nous reconnaissons les efforts déployés par l'ONU pour combler l'écart qui existe entre les normes relatives aux droits de l'homme et leur mise en oeuvre. Même si des progrès ont été faits, des difficultés subsistent lorsqu'il s'agit d'assurer le respect universel des droits de l'homme. La République de Vanuatu est partie à presque tous les traités fondamentaux relatifs aux droits de l'homme. Nous estimons qu'il existe un besoin persistant de renforcer les capacités en ressources humaines et institutionnelles dans les pays en développement afin de veiller à ce qu'ils mettent en oeuvre les conventions et traités relatifs aux droits de l'homme qu'ils ont signés. Dans ce domaine, l'ONU doit adopter une démarche fondée sur les besoins et faire une évaluation réaliste des mécanismes existants.

Le peuple du Timor oriental, qui a déjà élu son Assemblée constituante, va élire démocratiquement son Président et pourra bientôt exercer sa pleine souveraineté sur l'ensemble de son territoire; ce fait encourageant représente un bond en avant. Il confirme l'engagement remarquable pris par le Comité des 24 dans ses délibérations portant sur le droit des peuples à l'autodétermination. Cela étant, il y en a toujours qui attendent d'exercer ce droit. Dans le cadre du débat général de la présente session, je suis heureux de signaler que le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation mentionne tout particulièrement la Papouasie occidentale. Le Secrétaire général se propose de renforcer nos efforts d'assistance à l'Indonésie dans sa recherche des moyens de reconstituer une société démocratique et de régler toute une série de problèmes complexes auxquels le pays doit faire face. Le Secrétaire général a aussi insisté sur les efforts consentis par les autorités indonésiennes pour garantir la promotion des droits de l'homme et d'aider à trouver des solutions pacifiques aux problèmes de régions telles que la Papouasie occidentale, l'Aceh et les Moluques. Lors du trente-deuxième Forum des îles du Pacifique qui s'est tenu à Nauru, les dirigeants du Forum ont exprimé leur préoccupation constante au sujet de la violence et de la perte en vies humaines dans la province indonésienne de la Papouasie occidentale. Le Forum a aussi appelé

les autorités indonésiennes à veiller à ce que les voix de toutes les parties de la Papouasie occidentale soient entendues en vue d'un règlement pacifique. Nos dirigeants se félicitent de la présentation récente de propositions relatives à une autonomie spéciale au sein de l'Assemblée nationale indonésienne, tout en exhortant toutes les parties à protéger et à défendre les droits de l'homme de tous les habitants de la Papouasie occidentale.

Je suis très heureux de pouvoir informer l'Assemblée que le Gouvernement vanuatuan a accepté d'accueillir à Port Vila, à Vanuatu, un séminaire du Comité spécial des 24 sur la décolonisation, en mai de l'année prochaine. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt cette importante réunion.

La République de Vanuatu souhaite s'associer aux autres États afin d'exprimer son appréciation au Secrétaire général pour le rapport complet sur la mise en oeuvre des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies. Vanuatu est un nouveau partisan du rôle de l'ONU en matière de maintien de la paix au Timor oriental et en Bosnie et a fourni du personnel de police civile à ces initiatives de maintien de la paix des Nations Unies. Le Gouvernement vanuatuan reste fermement attaché aux initiatives futures en matière de maintien de la paix. Vanuatu a aussi participé à la surveillance du processus de paix de Bougainville aux côtés des Nations Unies.

L'un des problèmes les plus urgents dont nous sommes saisis est celui des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer. L'ONU a maintenant dans son programme un Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg, en Afrique du Sud, en septembre de l'année prochaine.

Le communiqué publié par le Forum des îles du Pacifique a abordé la question des changements climatiques en cherchant à sensibiliser la communauté internationale au problème des îles de faible altitude du Pacifique et en réaffirmant la priorité du Protocole de Kyoto en tant que progrès significatif dans l'action globale de lutte contre les changements climatiques. Bien qu'un bon nombre de pays industrialisés l'aient signé, y compris les États-Unis, le Protocole de Kyoto n'a pas encore été ratifié par un grand nombre d'entre eux. Nous sommes très préoccupés par le fait que le

Sénat des États-Unis se soit en fait prononcé contre la ratification.

Nos dirigeants du Forum ont pris note de la préoccupation exprimée par la majorité des membres face à l'intention des États-Unis de ne pas ratifier le Protocole de Kyoto. Nous exhortons les États-Unis à réviser leur position et à ratifier le Protocole de Kyoto aussitôt que possible.

L'incidence du VIH/sida est moindre dans la région du Pacifique que dans d'autres régions, mais c'est néanmoins une question importante tant pour les pays développés que pour les pays en développement de notre région. La délégation vanuatuan estime que la prévention doit être la clef de voûte de la lutte contre le VIH/sida dans notre région.

Le nombre relativement faible des cas de VIH/sida signalés dans certains de nos pays ne doit pas engendrer l'autosatisfaction. Une fois que la maladie s'est installée, les soins et le traitement peuvent être très coûteux. À cet égard, Vanuatu se félicite de la création d'un Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et exprime ses remerciements aux gouvernements, fondations et sociétés privées qui ont déjà appuyé cet effort. Dans l'intervalle, les stratégies et plans de mobilisation des ressources doivent prendre en compte les priorités concurrentes et les contraintes auxquelles sont confrontés les petits États comme Vanuatu.

Pour terminer, la délégation vanuatuan réaffirme son appui et son adhésion au rôle crucial que l'Organisation des Nations Unies doit jouer pour veiller à ce que le monde devienne un lieu beaucoup plus sûr.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, chef de la délégation de l'Égypte.

**M. Aboul Gheit** (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais lire la déclaration qui devait être lue par le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, M. Ahmed Maher El Sayed, qui n'a hélas pu se rendre à New York pour prendre part à ce débat important.

« J'ai grand plaisir à vous exprimer par votre intermédiaire, Monsieur, au peuple ami de la Corée, mes félicitations les plus sincères pour la confiance que l'Assemblée générale a manifestée au Président Han Seung-soo, qui a été élu à la présidence de cette session. Je vous assure de notre pleine coopération pour mener à



bien nos travaux. Connaissant à titre personnel vos compétences, votre expérience et vos talents, je suis convaincu que nos efforts seront couronnés de succès grâce à la mise en œuvre de la Charte et au renforcement de sa contribution à l'édification d'un monde meilleur.

Nous nous réunissons ici dans des circonstances extrêmement délicates nées de l'injustice et de la violence. Nous devons faire preuve de hardiesse et de détermination pour y faire face, afin de ne pas permettre aux forces de mal de faire obstacle aux aspirations qui font que nous sommes ici chaque année. Parmi les circonstances que j'aimerais mettre en lumière aujourd'hui, il y a d'abord le refus constant des droits légitimes du peuple palestinien, notamment de son droit à l'établissement d'un État indépendant dans les territoires occupés depuis juin 1967, y compris Jérusalem-Est. J'aimerais également mentionner les événements terribles qui ont eu lieu aux États-Unis à la suite d'actes terroristes criminels qui ont prélevé un lourd tribut en vies humaines. Troisièmement, les peuples continuent de souffrir du fait de la violence, de la pauvreté, du sous-développement et de l'injustice. Nous sommes tenus de nous unir face à ces phénomènes, car opprimer un peuple, c'est opprimer tous les peuples, tuer un individu, c'est tuer toute l'humanité, laisser un enfant se coucher affamé, c'est laisser le monde entier affamé, et démolir une seule maison condamne toute l'humanité à dormir dans la nature primitive, privée de l'abri de la légitimité et du droit.

Les événements du 11 septembre aux États-Unis n'ont pas marqué le début du terrorisme. Cela fait des années que nous souffrons du terrorisme. Nous avons lutté seuls contre le terrorisme et surmonté les obstacles placés par certains, délibérément ou inconsciemment, sur le chemin de notre lutte, jusqu'à la victoire. Les événements tragiques du 11 septembre ont placé la question au centre des préoccupations internationales, comme l'a illustré le ferme consensus international pour faire face non seulement aux manifestations du terrorisme, mais aussi à ses causes profondes.

Il y a un consensus pour aborder le terrorisme dans le cadre du droit international tel

qu'il est représenté par cette grande Organisation, en ayant recours à un large éventail d'actions. Celles-ci comprennent la législation, le droit, les mesures de sécurité et la diffusion d'idées éclairées. Elles englobent également une recherche constante de la justice, de la vérité et du développement. Pour que cette lutte contre le terrorisme soit couronnée de succès, elle devra porter sur tous les aspects de la vie, notamment les aspects politique, économique, social, culturel et sécuritaire.

Une recherche des causes profondes n'est pas une justification, c'est un diagnostic. Une maladie ne peut être guérie en traitant simplement les symptômes. Il convient toujours d'analyser et d'étudier de manière détaillée les microbes qui crachent leur venin dans les cœurs, les âmes et les corps. La découverte des agents pathogènes ouvre la voie à un traitement efficace.

Aucun microbe n'est plus mortel pour l'avenir de l'humanité que la pauvreté. À cet égard, nous attendons avec impatience la proche Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement, qui se tiendra au Mexique. Nous espérons qu'elle aboutira à un nouveau consensus international sur un cadre économique international servant les intérêts de tous les États, qu'ils soient développés et en développement. Nous espérons aussi qu'elle donnera naissance à un nouvel esprit de partenariat constructif parmi tous les membres de la communauté internationale. Un tel partenariat devrait s'efforcer d'éliminer les déséquilibres de la mondialisation, de maximiser pour tous les chances d'en bénéficier et de parvenir à la prospérité et à la stabilité politique et économique.

Dans ce contexte, j'aimerais mettre en lumière la nouvelle initiative adoptée par les dirigeants africains lors de leur récent sommet de Lusaka pour lutter contre la pauvreté et préparer un avenir meilleur pour les peuples du continent, à savoir le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Cette initiative reflète une claire vision de l'esprit de notre temps et une reconnaissance du fait que les peuples de l'Afrique sont responsables au premier chef de leur avenir et qu'ils doivent donc éliminer les

obstacles politiques, sociaux et économiques qui se dressent devant eux.

Nous attendons avec impatience que la communauté internationale leur apporte l'appui nécessaire dans ces actions collectives constructives pour assurer le succès des efforts visant au développement, à la stabilité et à la prospérité en Afrique.

Dans le même temps, il convient d'empêcher le déclenchement d'une autre maladie : ce que l'on a appelé le conflit des civilisations et des religions, qui pourrait saper tous les progrès réalisés jusqu'à présent par l'humanité dans le sens d'une interaction et d'une coexistence constructives. En conséquence, nous demandons la convocation d'une conférence internationale pour jeter les bases de la coopération entre tous les États contre le terrorisme. La conférence devrait définir les obligations des États, dont ils ne peuvent s'écarter.

Elle devrait tracer la route vers l'élimination complète de ce fléau, qui constitue une offense au droit de tous les peuples de vivre dans une atmosphère de sécurité, d'égalité et de justice permettant à tous d'établir les bases de la prospérité et du progrès.

Nous demandons aussi un dialogue véritable entre les civilisations qui transformerait la diversité en une force constructive favorable à un enrichissement mutuel et qui permettrait à chacun d'y voir plus clair. Ce dialogue devrait tous nous aider à éviter de capituler face aux forces de la barbarie qui cherchent à créer un choc ou un conflit là où il n'en existe pas. Il n'y a qu'une marche unique et unifiée vers un monde meilleur. Les différences ne disparaîtront pas dans ce monde meilleur; ce qui disparaîtra, ce sont le rejet, l'humiliation et la persécution des autres sur base de la religion, de la race ou du sexe.

Tel est le véritable sens de la mondialisation que nous devons défendre. Elle doit être une expression d'interdépendance entre les peuples et les pays du monde et de l'échange d'expériences humaines et sociales et de possibilités économiques et technologiques. La mondialisation signifie qu'il faut avoir avec le monde qui change des rapports marqués d'un

esprit de compréhension, sans essayer d'imposer ou de contrôler – un esprit qui ne prétend à aucune distinction absolue et ne tente d'imposer une hégémonie sous aucun prétexte. Grâce à cet esprit, une démocratie qui englobe tout se fera jour dans la vie internationale. Tous les États, petits et grands, apporteront leur contribution au progrès mondial par la mise en oeuvre des principes adoptés par le monde après les expériences douloureuses de la guerre et des catastrophes.

Ceci me conduit à aborder un phénomène inquiétant qui est devenu plus marqué depuis les événements tragiques du 11 septembre : la tentative d'associer les accusations de terrorisme et de retard général avec l'islam, et la persécution qui en découle des Arabes et des musulmans. Cette tentative ne peut provenir que de l'ignorance et du préjudice aveugle. L'islam est une religion basée sur la vérité, la justice et le respect des droits de l'homme, en particulier le droit de vivre et d'être à l'abri de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie. Dans l'islam, chacun a l'obligation d'entretenir avec les autres des relations fondées sur l'honnêteté, la compréhension et le respect mutuel.

Je rends hommage aux gouvernements, y compris celui des États-Unis, qui ont pris des mesures pour mettre fin à ces pratiques haineuses qui rappellent le Moyen Âge. Néanmoins, nous devons tous faire beaucoup plus pour découvrir la vérité et dissiper l'obscurité de l'ignorance et de l'arrogance. Tout le monde doit savoir que la connaissance et les progrès humains sont une rivière qui a coulé sans interruption depuis la nuit des temps. Toute civilisation a été à la fois bénéficiaire et tributaire des accomplissements d'autres cultures. Les civilisations arabo-islamique, chrétienne et pharaonique ont toutes apporté des contributions qui restent présentes jusqu'à ce jour. Sans ces contributions, le monde n'aurait pas été capable d'atteindre son niveau actuel de progrès. Sans ces contributions, les forces rétrogrades des ténèbres n'auraient jamais été maîtrisées.

Je me trouve devant cette Assemblée à la fin de la première année du troisième millénaire, une bonne dizaine d'années après la Conférence de Madrid qui a réaffirmé la base d'un règlement au

Moyen-Orient, et pourtant, le conflit arabo-israélien avec la question de Palestine à son coeur, attend un règlement juste et global. C'est vraiment difficile à croire.

Il est tout à fait regrettable que les territoires syriens et palestiniens occupés en 1967 et des parties du territoire libanais continuent de languir sous le pesant joug de l'occupation israélienne. Cette occupation continue d'entraîner injustice, destruction, frustration et colère. Israël continue de refuser de se conformer aux termes de la légitimité internationale. Il continue de défier la volonté du monde. Cette situation injuste nous ramène directement au Moyen Age, auquel l'ONU était censée mettre fin, et cause la souffrance et l'agonie d'un peuple dont le seul crime est de demander le respect de ses droits. Cela crée également un climat malsain exploité par ceux qui souhaitent pêcher en eaux troubles afin de propager l'obscurité, la misère, le chaos et la douleur.

La situation internationale et régionale, sans parler des exigences humanitaires et juridiques et des intérêts de tous les peuples, ne peut plus tolérer l'occupation continue, l'usurpation et la colonisation par Israël des territoires des autres. Elle ne peut plus admettre qu'une armée d'occupation haineuse utilise les armes les plus sophistiquées et les plus mortelles pour brutaliser des civils non armés, démolir leurs maisons et déraciner leurs arbres. Toutes ces actions sont exécutées sous un faux prétexte qui masque le fait que cette armée ne fait que défendre l'occupation de la terre d'un autre peuple – le peuple palestinien.

De même, la situation internationale ne peut plus accepter la déclaration d'une puissance occupante affirmant qu'elle ne restituera pas les terres qu'elle a saisies et que si elle devait en rendre une partie, elle le ferait dans des conditions non équitables. Tout autant inadmissible est sa position selon laquelle la paix ne peut signifier que son hégémonie ou son contrôle, d'une façon ou d'une autre. L'annonce par un gouvernement de sa décision officielle de recourir à une politique d'assassinats ciblés est également inacceptable.

Comme toutes les nations et tous les peuples, Israël doit comprendre que le monde a changé. Il doit comprendre qu'il est dans son propre intérêt de respecter la volonté internationale. La seule garantie pour la sécurité d'Israël et de toute la région est qu'Israël mette fin à son occupation, ses politiques et ses pratiques et coexiste avec les peuples de la région sur la base de l'égalité, de la compréhension et du respect de la légalité internationale et des résolutions de l'ONU. La sécurité ne saurait être réalisée avec une occupation continue. La paix est incompatible avec les doctrines d'hégémonie et de supériorité. Seule une coopération libre peut assurer la prospérité de tous.

Parfois, j'ai l'impression qu'alors que les Arabes ont accepté l'existence d'Israël parmi eux, Israël n'a pas encore accepté l'existence du peuple palestinien sur la terre de ses ancêtres avec le droit de vivre dans un État indépendant souverain avec la Jérusalem arabe comme capitale. Aucun Arabe, musulman ou chrétien ne peut abandonner ses lieux saints à Jérusalem. Ces lieux sont constamment menacés par les tentatives de les profaner ou de les détruire menées par des extrémistes israéliens, avec le soutien de ceux qui sont en apparence moins extrémistes.

Un règlement politique de la question de Palestine, qui est au coeur du conflit arabo-israélien, exige ce qui suit.

Premièrement, Israël doit démontrer sa volonté claire d'abandonner son occupation continue des terres arabes en tant que moyen prétendu de maintenir sa sécurité. Israël doit comprendre que sa position au Moyen-Orient ne s'améliorera aucunement jusqu'à ce qu'il fasse preuve de sa décision de revenir aux frontières du 4 juin 1967.

Deuxièmement, Israël doit se rendre compte que tout règlement pacifique de la question de Palestine exige le retour de Jérusalem-Est à la souveraineté palestinienne. Ne pas le comprendre sera toujours un obstacle à tous les efforts pacifiques pour établir la paix au Moyen-Orient.

Troisièmement, tout mécanisme politique ou de sécurité créé en vue du règlement de la question palestinienne doit conduire à la création

d'un État palestinien viable exerçant sa souveraineté sur son territoire, ses eaux territoriales et son espace aérien. Il faut un règlement juste, fondé sur les résolutions de l'ONU et les normes de justice et de légitimité, du plus vieux problème de réfugiés de l'histoire moderne : le problème des réfugiés palestiniens.

Quatrièmement, l'Égypte n'accepte pas une situation où Israël reste la seule puissance nucléaire du Moyen-Orient. Le Moyen-Orient doit être une zone exempte d'armes de destruction massive. Les pays du monde, en particulier les cinq États dotés d'armes nucléaires, doivent assumer leurs responsabilités dans le cadre des instruments internationaux de non-prolifération nucléaire.

Lorsque ces conditions règneront et seront appuyées avec fermeté et détermination par les nations du monde – dont les amis d'Israël – parce qu'elles sont bonnes et justes, alors les chapitres douloureux de ce conflit prolongé pourront enfin se refermer. Alors seulement, il sera possible d'élever de nouvelles générations dans la paix et la tolérance au lieu de vivre dans la frustration, la violence et la haine qui accompagnent une occupation illégale et injuste.

Je ne peux pas ne pas mentionner le rôle central et important que jouent les États-Unis d'Amérique s'agissant d'aider les parties à parvenir à un règlement final juste. L'Égypte se félicite de la reprise par les États-Unis d'un rôle actif dans cette question. À cet égard, l'Égypte salue également le rôle de l'Union européenne, de la Fédération de Russie, ainsi que le rôle indispensable de l'ONU, dans l'établissement d'une paix globale, juste et durable dans notre

région. L'Égypte continuera de jouer son rôle en appuyant le peuple palestinien frère et, de façon générale, le parti de la justice, du droit et de la légitimité.

Notre région du monde, dans la zone située entre l'Asie occidentale et les rives méridionales de la Méditerranée, a besoin de paix pour pouvoir réaliser l'objectif du développement social, économique et politique. À cette fin, un règlement juste doit être conclu rapidement. La communauté internationale appuiera indubitablement un tel règlement, qui devra être assorti d'un important programme économique global, permettant de fournir les capacités économiques propres à libérer le potentiel créatif de la région, d'ouvrir la porte à une coopération constructive entre tous ses peuples et nations, et de l'aider à surmonter les tragédies qu'elle subit depuis plus d'un siècle.

Nous n'avons peut-être pas le temps d'aborder tous les problèmes que connaît le monde; je me contenterai donc de réaffirmer que l'Égypte poursuivra toujours inlassablement ses efforts pour défendre les nobles principes consacrés dans la Charte de cette grande Organisation, de façon à servir les buts et principes de tous les peuples. Nous assurons l'Assemblée que nous poursuivrons notre participation effective et que nous renforcerons notre contribution active à toute action collective garantissant à l'ONU les capacités et les outils dont elle a besoin pour s'acquitter des immenses responsabilités que lui ont confiées les États Membres et relever les multiples défis imposés par l'évolution du monde. »

*La séance est levée à 13 h 20.*